

Rapport de gestion 2016

93^e exercice



Couverture : ville de La Tour-de-Peilz
Quatrième de couverture : village de Rivaz

Ce rapport de gestion est imprimé sur du papier composé à 60 % de papier recyclé FSC et à 40 % de fibres fraîches certifiées FSC
Caisse intercommunale de pensions (CIP), Caroline 9, case postale 288, CH-1001 Lausanne, www.cipvd.ch

Sommaire

5	Message du président
6	Prévoyance professionnelle
6	Effectif
9	Ressources et prestations
11	Gestion de la fortune
22	Degré de couverture et frais d'administration
23	Bilan au 31 décembre
24	Compte d'exploitation
26	Annexe aux comptes
26	1. Bases et organisation
27	Conseil d'administration
28	2. Membres actifs et pensionnés
30	3. Nature de l'application du but
31	4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes
33	5. Couverture des risques
40	6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
50	7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
52	8. Demandes de l'autorité de surveillance
52	9. Autres informations relatives à la situation financière
52	10. Evénements postérieurs à la date du bilan
54	Rapport de l'organe de révision
56	Attestation de l'expert de la Caisse
57	Inventaires
57	Liste des immeubles par district
58	Liste des employeurs - communes, services et institutions
63	Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués

Message du président

Avant de commenter les faits et résultats de l'année écoulée, il convient de revenir en préambule sur les changements survenus au sein du Conseil d'administration de la CIP, puisque deux administrateurs sont en effet arrivés au terme de leur mandat après de longues années de bons et loyaux services, pour lesquels nous les en remercions sincèrement.

C'est dans un contexte économique mondial quelque peu chahuté que nous avons débuté nos nouvelles fonctions, Gilbert Gubler en tant que vice-président et moi-même au poste de président. Nous souhaitons aussi et surtout la bienvenue à nos deux nouvelles administratrices, Laurence Favre, adjointe du chef des finances de la ville de Renens, et Fabienne Freymond Cantone, députée et municipale à Nyon.

Malgré les inquiétudes liées à l'économie chinoise, au Brexit, à l'instabilité du prix du pétrole, aux effets concrets des élections américaines ou au référendum italien, et grâce à une politique de placements toujours prudente, la performance brute globale de la CIP de 2,9 % en 2016 est satisfaisante.

Elle reste néanmoins inférieure à celle de l'année précédente, ainsi qu'aux besoins réels de rendement de la Caisse. Elle est également légèrement en retrait des principaux indices de référence. Les caisses ayant mieux performé adoptent souvent un profil rendement-risque plus agressif, comportant notamment moins de couverture de risques. En effet, certaines institutions présentant une meilleure performance que la CIP en 2016 affichaient une moins bonne performance que notre Caisse en 2015.

La volatilité et l'imprévisibilité des marchés semblent devenir la norme, provoquant petit à petit l'érosion de l'un des contributeurs financiers du système de prévoyance qu'est le deuxième pilier.

Préserver les acquis et conserver des perspectives favorables aux intérêts de ses assurés, retraités et employeurs restent les priorités de votre Conseil. Mais ces tâches deviennent toujours plus complexes, car les différentes classes d'actifs sous gestion subissent régulièrement des mouvements de marché parfois très violents.

Malgré des résultats satisfaisants en 2016, le plan de financement actuel ne permettra pas d'atteindre le taux de couverture dans les délais requis par le droit fédéral. L'espérance de rendement à long terme empêche en effet de suivre le chemin de recapitalisation comme prévu actuellement.

Comme déjà évoqué lors de l'Assemblée des délégués 2016 à Yverdon-les-Bains, les conclusions de l'expertise actuarielle 2015 et la baisse attendue des rendements liées aux diverses incertitudes précitées ont poussé votre Conseil à entreprendre des réflexions et une analyse du plan de prévoyance en vue de l'adapter à cette nouvelle donne.

Les premiers résultats de la Commission d'analyse du plan de prévoyance, composée du Conseil d'administration *in corpore*, ont été présentés ce printemps déjà, car l'Autorité de surveillance exige de la Caisse qu'un plan permettant d'atteindre l'objectif d'un taux de couverture global de 80 % au 31 décembre 2051 lui soit remis en septembre 2017.

Ce nouveau plan a, certes, des conséquences directes sur les cotisations des employeurs et assurés affiliés à la CIP ainsi que sur la durée de perception de ces dernières, mais il a le mérite de proposer une solution globale nous permettant de garantir des rentes identiques au niveau actuel, tout en conservant le système de primauté de prestations plébiscité lors de l'Assemblée des délégués de juin 2013.

Le financement d'un tel type de plan a un coût. Sans ces efforts, la CIP devrait se résoudre à prendre des mesures qui diminueraient de manière significative ses prestations et envisager un passage en primauté des cotisations.

De plus, le nouveau plan prévoit un taux technique abaissé de 3,25 % à 2,25 %, le rendant conforme aux exigences légales et plus en adéquation avec les perspectives de rendement découlant de la politique de placements avisée nécessaire à une institution telle que la CIP. Une partie de cette baisse sera financée par des provisions créées lors des bons exercices de 2013 et 2014.

A fin 2016, le taux de couverture global est de 70,8 %, en légère augmentation par rapport à 2015.

La Caisse enregistre une augmentation d'environ 5 % des assurés et des pensionnés, portant son effectif global à près de 19'350 assurés. Pour rappel, le nombre d'assurés et de pensionnés s'élevait à 14'600 à fin 2010. Au 31 décembre 2016, la Caisse compte 307 employeurs, dont 6 nouveaux.

2016 a décidément été une année de renouveau pour votre Caisse, puisqu'après de nombreuses séances entre la Direction de Retraites Populaires et des délégations des Conseils d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et de la CIP, un nouveau contrat de mandat de prestations a été signé le 8 décembre 2016. Cet accord scelle ainsi une collaboration fort appréciée avec notre gérante en tant que partenaire, pas uniquement historique, mais surtout privilégié pour les années à venir.

Au vu de ce qui précède et à la faveur de votre précieux soutien, le Conseil d'administration reste attentif pour le futur et prudent par rapport à l'extrême volatilité et les conséquences exceptionnellement rapides pouvant survenir sur les marchés financiers mondiaux.

Le Conseil tient encore à adresser ses plus vifs remerciements à la Direction et aux collaborateurs de Retraites Populaires, à son fidèle délégué au mandat ainsi qu'à son dévoué secrétaire. Je remercie aussi mes collègues du Conseil d'administration pour leur engagement et l'excellent esprit qui anime les séances et nos différents échanges.

Votre Conseil va continuer d'œuvrer sans relâche dans le but d'atteindre et conserver une parfaite gestion des actifs qui lui sont confiés.

Jean-François Niklaus
Président

Prévoyance professionnelle

Effectif

Employeurs

A fin 2016, la Caisse compte 307 employeurs affiliés. Six nouveaux employeurs se sont affiliés durant cette année, conformément à l'art. 5 des Statuts :

- Association de Communes Vaudoises
- Association intercommunale du Réseau d'Accueil de Jour Dame Tartine (AIRADT), Yens
- Commune de Chavornay
- Commune de Jorat-Mézières
- SDIS Gros-de-Vaud
- SDIS Région Venoge

Sept employeurs sont sortis :

- Association « Les P'tits Bonshommes », garderie-jardin d'enfants, Romanel (reprise du personnel par la commune de Romanel-sur-Lausanne)
- Centre Thermal, Yverdon-les-Bains
- Communes de Carrouge, Chavornay, Essert-Pittet, Ferlens et Mézières (fusion de communes)

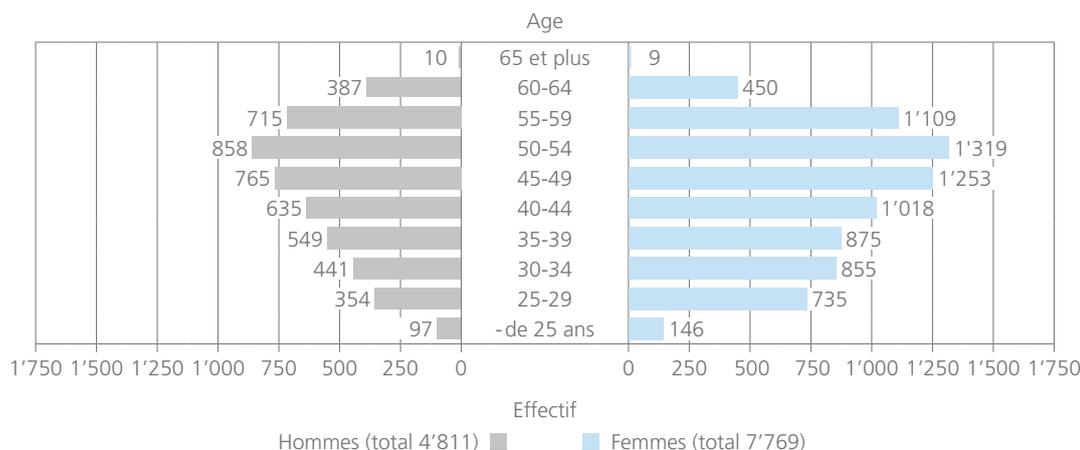
Actifs

En 2016, nous enregistrons une augmentation nette de l'effectif de 596 unités portant l'effectif global à 13'228 assurés actifs au 1^{er} janvier 2017, dont 12'580 au plan ordinaire, 167 au plan risques et 481 au plan minimum LPP. Le mouvement des assurés par plan est détaillé sous le chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes.

Nous relevons que l'âge moyen de l'ensemble des assurés du plan ordinaire diminue légèrement pour se situer à 45 ans et 3 mois à la fin de l'année 2016. L'âge moyen des hommes baisse de trois mois pour atteindre 45 ans et 11 mois. Pour les femmes, on observe une diminution de deux mois et il se situe à 44 ans et 10 mois.

L'âge d'entrée moyen des assurés dans la Caisse, calculé en tenant compte des rachats, reste inchangé par rapport à 2015 à 32 ans et 10 mois. L'âge d'entrée moyen des hommes augmente d'un mois et s'élève à 31 ans et 6 mois, celui des femmes se réduit d'un mois pour atteindre 33 ans et 7 mois.

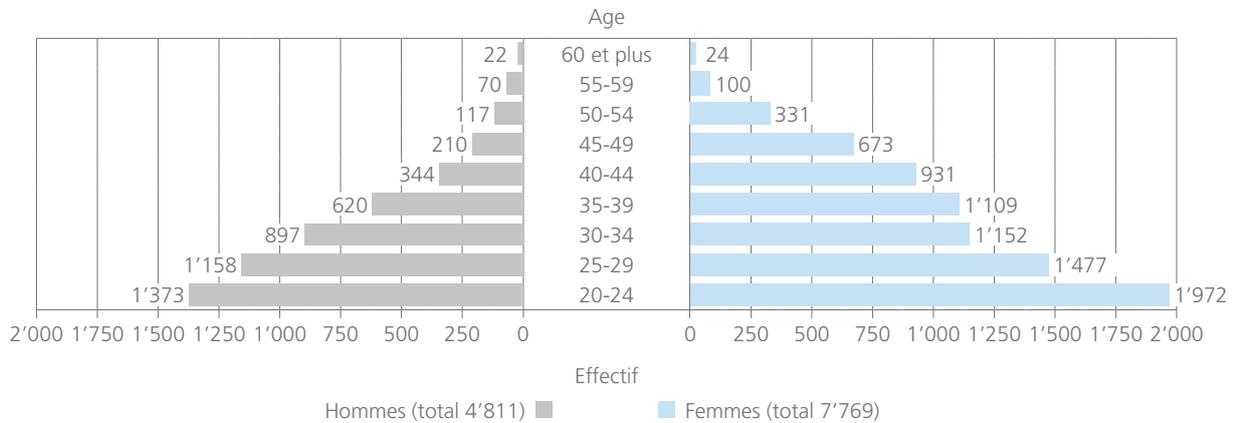
Age des assurés actifs du plan ordinaire au 1^{er} janvier 2017



Répartition par classes d'âge et caractéristiques des assurés actifs du plan ordinaire au 1^{er} janvier 2017

Effectif	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et plus	Effectif total	Age moyen*	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100%
Hommes	97	354	441	549	635	765	858	715	387	10	4'811	45.11	93.66	4'505.85
Femmes	146	735	855	875	1'018	1'253	1'319	1'109	450	9	7'769	44.10	70.72	5'494.35
Total	243	1'089	1'296	1'424	1'653	2'018	2'177	1'824	837	19	12'580	45.03	79.49	10'000.19
Total 01.01.2016	227	1'020	1'161	1'351	1'632	1'993	2'082	1'724	815	19	12'024	45.05	79.77	9'591.54

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

Age des assurés actifs du plan ordinaire à l'entrée dans la CIP au 1^{er} janvier 2017 (rachat compris)

Pensionnés

En 2016, l'effectif des pensionnés est en augmentation de 284 unités. Au 1^{er} janvier 2017, l'effectif global se monte à 6'122 pensionnés dont 1 au plan risques et 71 au plan minimum LPP.

Au 1^{er} janvier 2017, l'effectif des pensionnés des plans ordinaire et risques comprend également 427 enfants et 118 invalides temporaires. Une page détaillant ces données se trouve sous le chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes.

Age des pensionnés au 1^{er} janvier 2017 (plans ordinaire et risques)

Classes d'âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoints survivants		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
- 40 ans			12	36	1	1	50
40-44			10	26	1	2	39
45-49			20	36	2	11	69
50-54			39	81	2	15	137
55-59	32	17	66	80	9	32	236
60-64	241	268	55	91	11	60	726
65-69	491	615	92	93	9	89	1'389
70-74	450	437	73	57	6	117	1'140
75-79	282	205	45	30	22	133	717
80-84	195	117	19	5	5	161	502
85-89	119	60	5	2	5	147	338
90-94	38	29	1	1	1	63	133
95-99	3	3				20	26
100 et +	1					3	4
Total	1'852	1'751	437	538	74	854	5'506
Age moyen pensionnés *	72.09	71.02	64.03	59.04	69.07	77.04	70.11
01.01.2016	72.09	71.02	64.00	59.05	68.04	77.00	70.11

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

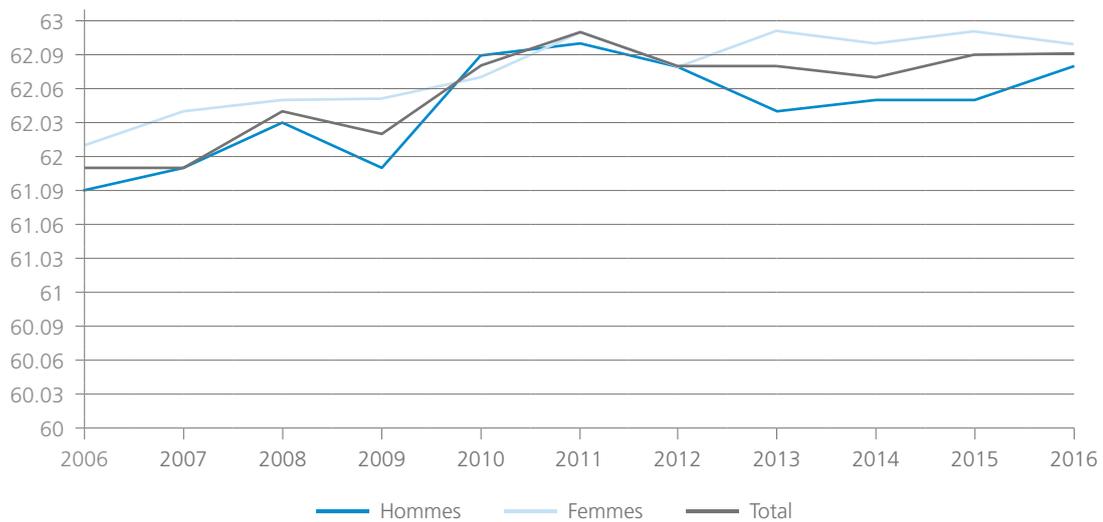
Age de départ à la retraite en 2016

Age de retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	14	8	22
59 ans	8	8	16
60 ans	13	15	28
61 ans	7	10	17
62 ans	18	15	33
63 ans	21	27	48
64 ans	6	71	77
65 ans	39	6	45
66 ans	2	1	3
67 ans	1	0	1
68 ans	0	0	0
69 ans	1	0	1
70 ans	0	1	1
Total	130	162	292
Age moyen départ à la retraite *	62.08	62.10	62.09
2015	62.05	62.11	62.09

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.11 se lit 61 ans et 11 mois

Evolution de l'âge effectif moyen du départ à la retraite

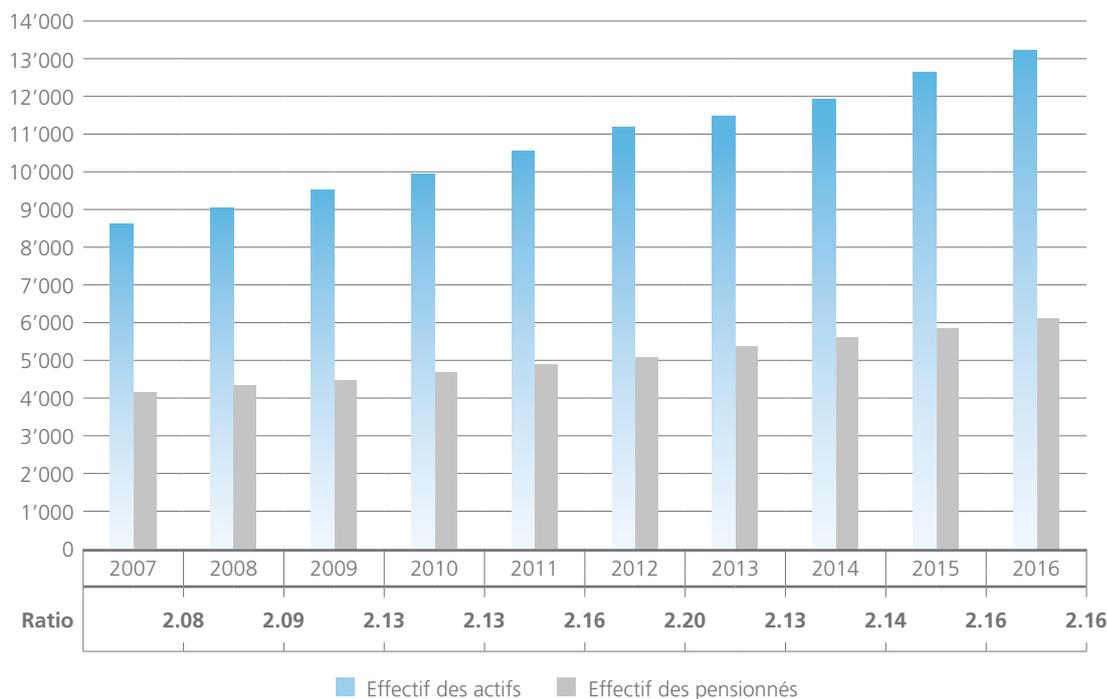
âge retraite*



*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.06 se lit 61 ans et 6 mois

Evolution des effectifs et ratio actifs / pensionnés

en unités



Ressources et prestations

Ressources

Au cours de l'année 2016, les ressources totales ont augmenté de CHF 12,9 millions.

Cette progression est due d'une part à l'augmentation des cotisations et des contributions atteignant CHF 9,5 millions et d'autre part aux rachats et apports de libre passage s'élevant à CHF 2,7 millions. L'augmentation constatée sur les cotisations et contributions provient quant à elle de la hausse du salaire cotisant moyen et de l'accroissement du nombre d'assurés actifs.

Les remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement ont également augmenté à hauteur de CHF 0,7 million.

Prestations

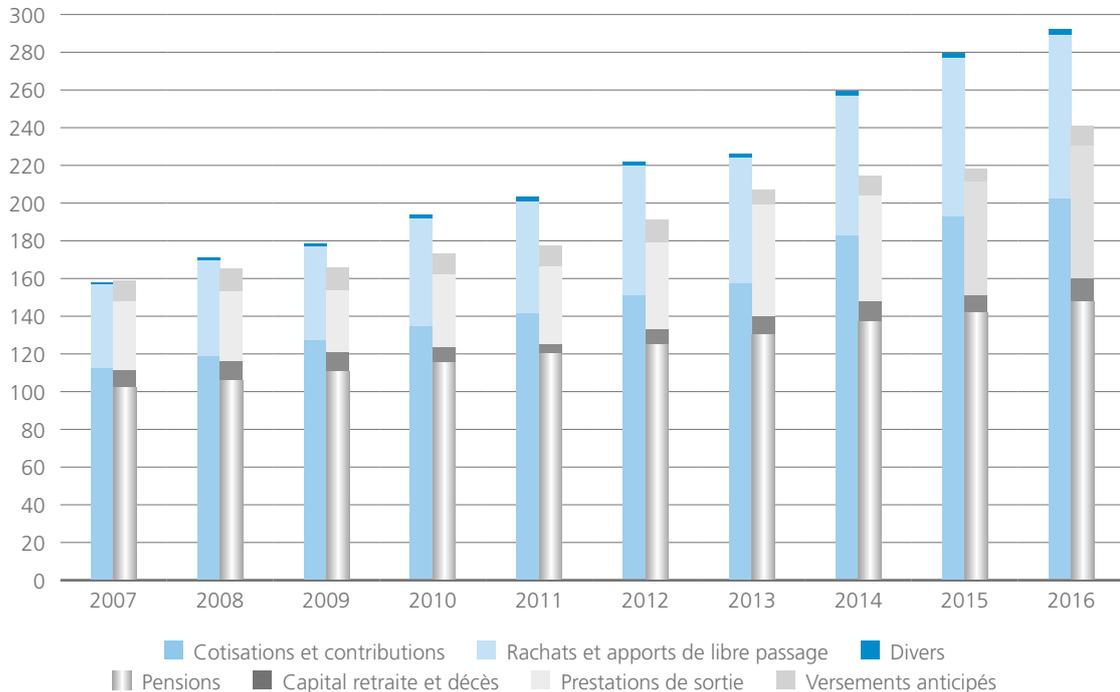
En 2016, les prestations ont enregistré une augmentation globale de CHF 22,6 millions.

Les pensions se sont accrues de CHF 5,8 millions, retrouvant ainsi la tendance moyenne observée ces dernières années. Les prestations en capital versées à la retraite et au décès ont vécu quant à elles une hausse de CHF 2,9 millions lors de l'année écoulée.

Les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ainsi que ceux entraînés par un divorce ont augmenté de CHF 3,4 millions. Il convient de rappeler que ces versements n'exercent aucune influence sur l'équilibre de la Caisse, puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés. Les prestations de sortie ont connu de leur côté un fort accroissement de CHF 10,5 millions.

Evolution des prestations et ressources

en millions de CHF



Prestations mensuelles en cours au 1^{er} janvier 2017 (plans ordinaire et risques)

Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	8'669'438	144'662	1'499'157	1'413'344	11'726'601
Supplément temporaire	398'341	54'186	111'759		564'286
Avance AVS	86'830				86'830
Remboursement avance AVS	-111'700				-111'700
Enfant	51'677	13'068	74'690	25'305	164'741
Autres prestations	1'180		865	5'192	7'237
Fonds de solidarité	1'130		1'665	1'745	4'540
Total	9'096'896	211'917	1'688'136	1'445'587	12'442'535

Nombre de prestations mensuelles

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	3'603	118	975	928	5'624
Supplément temporaire	395	118	526		1'039
Avance AVS	102				102
Remboursement avance AVS	263				263
Enfant	77	51	246	53	427
Autres prestations	47		8	149	204
Fonds de solidarité	4		5	1	10
Total	4'491	287	1'760	1'131	7'669

Gestion de la fortune

Rétrospective de l'année 2016

Loin d'être un long fleuve tranquille, l'année 2016 a été riche en événements macroéconomiques et politiques : inquiétudes sur la Chine, volatilité du prix du pétrole, Brexit, élections américaines et référendum italien. Les différentes classes d'actifs ont subi des mouvements de marché parfois très violents, ce qui a rendu la gestion d'actifs particulièrement ardue. Cette volatilité et cette imprévisibilité semblent être devenues la norme dans le contexte post-2008.

Les banques centrales sont restées le centre de l'attention des investisseurs tout au long de l'année. Ces derniers scrutent en effet les moindres changements d'orientation après des années d'assouplissement monétaire. Le virage a d'ailleurs été amorcé par les principaux instituts d'émissions qui ont soit commencé le resserrement (Etats-Unis), soit ralenti leur rythme d'achat d'actifs (Europe). On parle de plus en plus de la politique budgétaire pour prendre le relais du soutien à l'économie. Cependant, un tel changement d'orientation sera délicat dans la mesure où les niveaux d'endettement restent élevés et où une relance de l'économie passe avant tout par des mesures structurelles. La remontée des taux souverains, après la forte baisse qui avait eu lieu jusqu'à l'été, traduit l'ajustement à la hausse des attentes des investisseurs en matière de croissance et d'inflation. Ces deux variables restent malgré tout à des niveaux inférieurs à ceux observés avant la crise de 2008.

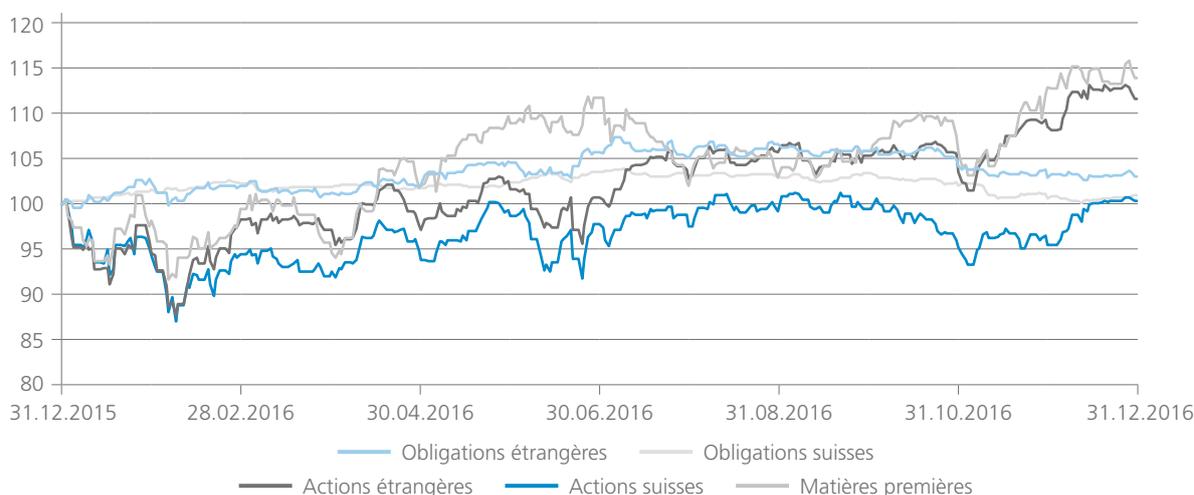
Revue macro et des marchés

Les premières semaines de 2016 resteront dans les mémoires comme l'un des pires début d'année pour les marchés actions. La baisse des indices initiée fin 2015 s'est en effet accentuée les six premières semaines de 2016. Les craintes se sont d'abord focalisées sur un éventuel décrochage de la croissance en Chine et les effets de la politique de dévaluation du Yuan. A cela s'est ajouté une détérioration des indicateurs économiques, notamment aux Etats-Unis. Mais c'est surtout la poursuite de la chute des prix du pétrole qui a amplifié le mouvement et précipité les marchés dans une spirale baissière.

Cette correction s'est poursuivie jusqu'à mi-février, lorsque les indicateurs économiques ont commencé à s'améliorer. Cette embellie a redonné goût aux investisseurs pour le risque et provoqué une forte rotation sectorielle, ainsi qu'une reprise du pétrole et des marchés émergents. Compte tenu d'un contexte international toujours volatil, les banques centrales sont restées très accommodantes en mars, ce qui a encore redonné du souffle aux marchés. La Réserve fédérale américaine (Fed) a en effet repoussé l'augmentation de son taux directeur et la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé de nouvelles mesures quantitatives.

Malgré l'amélioration des marchés qui s'en est suivie, les taux d'intérêt sont restés à des niveaux très bas et les premiers questionnements sont apparus concernant les limites des politiques de rachats d'actifs des banques centrales. Le secteur financier et les banques commerciales ont en effet fortement souffert de la faiblesse des taux et de son impact sur les marges.

Evolution des principales classes d'actifs au cours de l'année 2016 (CHF non couvert)



Ce phénomène s'est ajouté à des contraintes réglementaires coûteuses en fonds propres et au problème structurel du poids des créances douteuses sur les bilans des banques de certains pays périphériques européens (en particulier l'Italie et l'Espagne).

Alors qu'on pensait une certaine accalmie revenue, les marchés ont été secoués par la décision du Royaume-Uni de sortir de l'Union européenne le 23 juin. Cependant, la correction aura été de courte durée et de nouvelles attentes d'assouplissement monétaire ont provoqué une reprise rapide des marchés. Jusqu'à aujourd'hui, la principale victime de ce vote aura été la livre sterling, dont le cours a perdu environ 14 % contre l'euro sur l'année. Une longue période d'incertitude s'ouvre pour le Royaume-Uni et son accès au marché européen devra être préservé si elle souhaite maintenir la croissance de son économie.

Si, dans un premier temps, le Brexit a contribué à accentuer encore la baisse des taux souverains, l'élément central du second semestre aura été la remontée des taux d'intérêt au niveau mondial. Cette reprise s'est amorcée lentement dès l'été et s'est véritablement accélérée en octobre. C'est surtout l'amélioration de la situation économique aux Etats-Unis, la reprise des prix du pétrole et des attentes inflationnistes qui ont conduit à ce retournement de tendance. Dans le creux de l'été, le marché anticipait une inflation et une croissance très faibles. Cependant, une série de paramètres meilleurs que prévus l'ont amené à réviser ses attentes à la hausse.

Ces signes économiques encourageants ont conforté les attentes des investisseurs concernant un resserrement monétaire aux Etats-Unis pour la fin de l'année et un probable ralentissement des programmes de rachats d'actifs en Europe et au Japon. Malgré ceci, la Fed a maintenu en septembre son taux directeur inchangé et la BCE a décidé d'attendre avant l'annonce de nouvelles mesures. Par la suite, l'annonce par la Banque du Japon de son objectif de rendement à 10 ans de 0 % et de sa volonté de redonner une pente plus positive à sa courbe des taux afin de soutenir le secteur financier a été interprétée comme un premier pas vers la fin des politiques d'assouplissement monétaire.

La surprise de l'élection de Donald Trump a très vite laissé place à un fort enthousiasme lié aux promesses de relance fiscale du candidat. Cette nouvelle hausse des attentes en matière de croissance et d'inflation (vite reprise sous l'acronyme de *Trumpflation*) a redonné du souffle aux marchés des actions, avec des records historiques sur le marché américain. Parallèlement, cela a encore accentué la hausse des taux souverains et la correction des marchés obligataires souverains, qui ont pour la plupart détruit entre octobre et novembre une bonne partie de la performance accumulée sur le premier semestre.

En décembre, le net refus dans les urnes de la réforme constitutionnelle italienne et la démission de Matteo Renzi ont vite

été oubliés et les marchés ont poursuivi leur avance. L'année 2016 s'est terminée par la confirmation du ralentissement du soutien monétaire. La BCE a annoncé qu'elle prolongeait comme prévu son programme d'achat d'actifs jusqu'à décembre 2017, mais avec une réduction du rythme d'achat de 80 milliards d'euro à 60 milliards d'euro par mois. La Fed a par la suite augmenté son taux directeur de 0,25 %, comme attendu par les marchés. L'institut reconnaît les progrès du marché américain de l'emploi ainsi que la reprise de l'économie et prévoit trois hausses de taux en 2017. Sa Présidente, Janet Yellen, a malgré cela à nouveau insisté sur la nécessité de piloter la politique monétaire en fonction de l'évolution constatée des indicateurs économiques.

L'année 2016 s'est clôturée dans un climat relativement constructif, avec des marchés anticipant une reprise de la croissance au niveau global. Cependant, l'histoire récente nous a montré qu'à l'optimisme peut très vite succéder un climat de déprime, voire de panique. Un certain nombre de risques pourraient ressurgir et provoquer un changement d'humeur des marchés : risque d'instabilité de l'édifice monétaire et politique européen, risques géopolitiques globaux, niveau de santé du secteur bancaire dans de nombreux pays (Italie en tête), taux de croissance en Chine et dans les marchés émergents, volatilité des prix du pétrole et des autres matières premières, réajustement des attentes de croissance et d'inflation dans les pays développés, etc.

Placements

Stratégie de placement

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. L'approche mise en place pour la gestion des placements est très diversifiée et fait appel à une large palette de classes d'actifs. Cela permet de répondre à de multiples contraintes dans la gestion, notamment de profiter de différentes sources de profit, d'avoir une complémentarité en terme de placements liquides et illiquides, de diversifier le niveau de risque et d'offrir des alternatives variées aux montants à placer. La gestion des placements est confiée à Retraites Populaires, laquelle a recours à des prestataires externes soigneusement sélectionnés et suivis. Elle combine l'usage de solutions indicielles peu onéreuses et de gestions actives permettant d'élargir l'univers d'investissement et de diversifier les styles de gestion. Cette philosophie d'investissement met en exergue la forte interdépendance entre la performance (nette de frais), le risque et la fonction d'utilité de chaque classe d'actifs dans le portefeuille. Il s'agit donc de trouver le meilleur équilibre entre ces trois dimensions.

Allocation

Classes d'actifs	Répartition en % au 31.12.2016	Allocation des actifs en %		
		Borne inférieure	Objectif	Borne supérieure
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	2.9	0	2	4
Obligations libellées en CHF	7.2	6	9	12
Obligations libellées en monnaies étrangères	8.6	7	10	13
Actions de sociétés suisses	12.7	7	12	17
Actions de sociétés étrangères	17.1	9	14	19
Titres de gages immobiliers	7.8	7	9	11
Immobilier direct suisse	21.8	20	22.5	25
Immobilier indirect suisse	1	0	1	3
Placements alternatifs (Hedge Funds)	7.9	5	7	9
Placements privés	3.7	2	4	6
Matières premières	2.1	0	2	5
Obligations convertibles	3.1	1	4	7
Immobilier indirect étranger	2.5	0	2	4
Infrastructure	0.4	0	1.5	3
Gestion de la couverture de change	0			
Gestion de la couverture actions	1.2			

Gouvernance, droit de vote et investissements responsables

Gouvernance

Le comportement des responsables des caisses de pensions doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes. Consciente de ses responsabilités, la CIP a adopté des dispositions applicables en matière de loyauté qui sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'à la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) par rapport à la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle. Gérante de la CIP, Retraites Populaires a pris toutes les mesures nécessaires à la bonne application des dispositions légales en matière d'intégrité et de loyauté. Elle s'est également engagée à respecter les principes édictés dans la Charte ASIP. La gérante s'est en tout temps soucieuse du bien-fondé et de la bonne utilisation des rétrocessions payées par ses prestataires. De ce fait, les rétrocessions font l'objet d'un contrat spécifique dûment validé par le dépositaire qui s'assure que le client, respectivement le mandant, perçoit les montants qui lui sont dus.

Droits de vote

Les droits de vote sont exercés pour notre portefeuille en actions suisses avec l'appui d'une société spécialisée. Un résumé des votes de l'exercice 2016 est mis à disposition des assurés sur le site de la Caisse (www.cipvd.ch/exercice-vote). Pour rappel, la CIP est membre de l'*Engagement Pool* depuis 2010. Ce pool a été créé par Ethos Services SA afin d'engager le dialogue avec les cent plus grandes sociétés cotées en Suisse. La participation à ce pool est réservée aux caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Il est actuellement constitué principalement d'institutions de prévoyance publiques ou proches du secteur public. Chaque année, l'assemblée générale de l'*Engagement Pool* définit des thèmes de dialogues qui seront abordés avec les sociétés en vue de les sensibiliser à améliorer leur gouvernance d'entreprise et à renforcer leur responsabilité environnementale et sociale.

Pour 2016, deux grandes thématiques ont été retenues :

- Gouvernement d'entreprise :
 - composition et fonctionnement du Conseil d'administration ;
 - rémunération des instances dirigeantes ;
 - donations politiques et philanthropiques ;
 - capital autorisé et conditionnel ;
 - clauses d'opting out/up ;
 - rotation de la société de révision.
- Responsabilité environnementale et sociale :
 - code de conduite ;
 - reporting environnemental et social ;
 - stratégie face au changement climatique ;
 - gestion durable de la chaîne d'approvisionnement.

En outre, la CIP ainsi que sa gérante adhèrent aux lignes directrices de vote pour les investisseurs institutionnels en vue de l'exercice des droits sociaux dans les sociétés anonymes.

Investissements responsables

Le développement durable implique la préservation des bases physiques de la vie, la conservation des ressources naturelles, l'intégration de tous dans la société civile, ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures. Consciente que le respect du concept de développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique et sociale, la CIP maintient parmi ses priorités une politique d'investissements socialement responsables, restant ainsi dans la continuité de ces dernières années.

Afin de matérialiser son engagement à long terme envers ses assurés, pensionnés, employeurs affiliés, partenaires et envers la société en général, la CIP a rédigé sa Charte d'investissement responsable. Cette Charte définit les principes généraux qui sont appliqués aux avoirs mobiliers et immobiliers sous gestion. Elle est à disposition sur le site de la Caisse intercommunale de pensions, www.cipvd.ch.

En 2016, l'implémentation progressive de la Charte a été réalisée sur le portefeuille des actions étrangères. Une société spécialisée basée à Genève, Conser Invest SA, a évalué d'un point de vue ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance) toutes les sociétés détenues à travers les différents fonds de placements gérés activement. Il en est ressorti une note d'évaluation globale comparable tant au marché de la prévoyance en général qu'à notre indice de performance.

La volonté d'améliorer graduellement la qualité du portefeuille sous l'angle de l'investissement responsable se fera par les axes suivants :

- suivi des portefeuilles ;
- sensibilisation de nos gérants internes et externes sur l'importance des enjeux ESG ;
- prise en compte des critères extra-financiers lors des contacts avec les gestionnaires de fonds (sélection et suivi) ;
- engagement d'un dialogue avec les sociétés les plus démunies en terme ESG (consultant externe en cours de sélection) ;
- création d'indicateurs et de rapports ;
- développement de l'approche à d'autres classes d'actifs.

Performance

Performance globale de la CIP

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. La performance présentée ici est nette des frais de gestion supportés par les placements collectifs (TER pour Total Expense Ratio ou ratio de frais totaux), ceux-ci étant directement déduits de la performance de ces placements. Si les efforts pour plus de transparence dans ce domaine doivent être salués, la question des frais de gestion des placements doit être abordée dans le contexte global de l'investissement. La performance (nette de ces frais) doit notamment être mise en parallèle avec la dimension du risque et l'utilité de chaque classe d'actifs dans l'allocation.

Sur l'année, la Caisse a réalisé une performance de 2,9%. Cette performance est notamment due à la contribution positive des actions étrangères et de l'immobilier direct. La volatilité des classes d'actifs liquides est inférieure à celle de leur indice (voir chapitre suivant « Performance brute et volatilité des classes d'actifs »). D'une manière générale, nous avons poursuivi une approche prudente au cours de l'année, tout en restant exposés aux principaux marchés. Le positionnement de nos portefeuilles vise par ailleurs un contrôle des risques et une volatilité plus basse que les indices.

La performance nette de la Caisse est présentée au point 6.9 de l'annexe aux comptes.

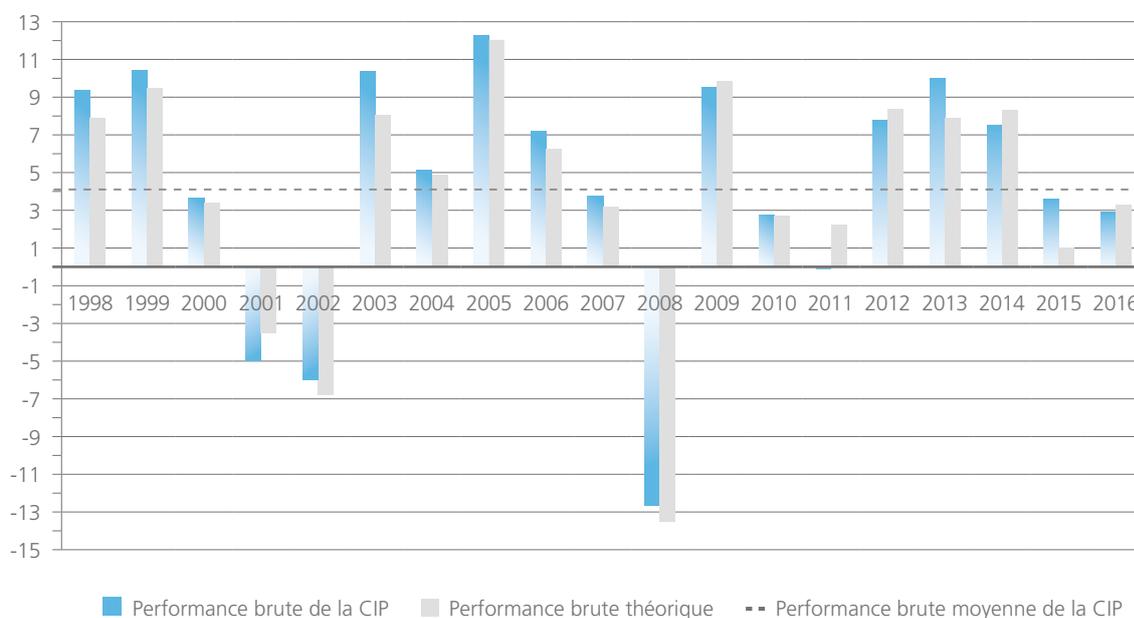
Evolution de la performance globale de la CIP

Année	Performance en %	Performance théorique en % *
1998	9.4	7.9
1999	10.4	9.5
2000	3.7	3.4
2001	-5.0	-3.5
2002	-6.0	-6.8
2003	10.4	8.1
2004	5.1	4.9
2005	12.3	12.0
2006	7.2	6.3
2007	3.8	3.2
2008	-12.6	-13.5
2009	9.5	9.8
2010	2.8	2.7
2011	-0.1	2.2
2012	7.8	8.4
2013	10.0	7.9
2014	7.5	8.3
2015	3.7	1.0
2016	2.9	3.3
Moyenne géométrique	4.1	3.8

* Performance théorique calculée avec une allocation égale à celle définie par le Conseil d'administration sur une base mensuelle

Evolution de la performance globale de la CIP

en %



Performance brute et volatilité des classes d'actifs

Sur l'année, les performances de la plupart des classes d'actifs sont positives. Après un début 2016 catastrophique, les actions ont effectué une belle reprise lors de la seconde partie de l'année. L'évolution des obligations s'est faite de manière inverse: après une première moitié d'année avec des performances soutenues, la remontée des taux qui s'est produite après l'été a conduit à l'effacement d'une grande partie de la performance qui avait été accumulée.

Les obligations en CHF et en monnaies étrangères terminent cependant toutes les deux en territoire légèrement positif.

Par rapport aux actions internationales qui progressent fortement, les actions suisses ont été pénalisées par le caractère plus défensif de ce marché et par une plus forte exposition à des secteurs ayant souffert (banques et pharmaceutiques notamment). L'immobilier indirect suisse (fonds) a poursuivi la progression de ces dernières années. Après une forte correction lors des trois précédentes années, les matières premières ont effectué une reprise dès le début de 2016 sur fond d'amélioration des perspectives globales de croissance. La performance globale de la Caisse est inférieure à celle de l'indice de référence, principalement en raison du coût des couvertures actions mises en place, ainsi que de la sous-performance des obligations libellées en monnaies étrangères et des matières premières.

Classes d'actifs	Performance en %		Volatilité à 5 ans	
	CIP	Indices de référence	CIP	Indices de référence
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	-0.2	-0.9		
Obligations libellées en CHF	1.5	1.3	1.2	2.6
Obligations libellées en monnaies étrangères	2.7	4.5	6.3	6.4
Actions de sociétés suisses	0.1	-1.4	10.7	11.0
Actions de sociétés étrangères	8.1	9.5	10.5	10.9
Titres de gages immobiliers	2.1	1.6		
Immobilier direct suisse	4.0	3.3		
Immobilier indirect suisse	6.9	6.8	5.6	7.2
Placements alternatifs (Hedge Funds)	0.0	0.0	3.4	3.7
Placements privés	7.9	5.6		
Matières premières	4.6	13.5	10.2	13.5
Obligations convertibles	0.0	0.4	5.4	5.9
Immobilier indirect étranger	6.5	7.0		
Global	2.9	3.3	3.5	3.7

Couvertures de change et du risque actions

L'année 2016 a été riche en événements politiques ayant fortement impactés les monnaies. En juin, le Brexit a entraîné une importante dépréciation de la livre sterling et en novembre les élections américaines ont provoqué un rebond du dollar. Globalement, les quatre principales devises ont eu un impact positif et par conséquent la couverture de change a contribué négativement.

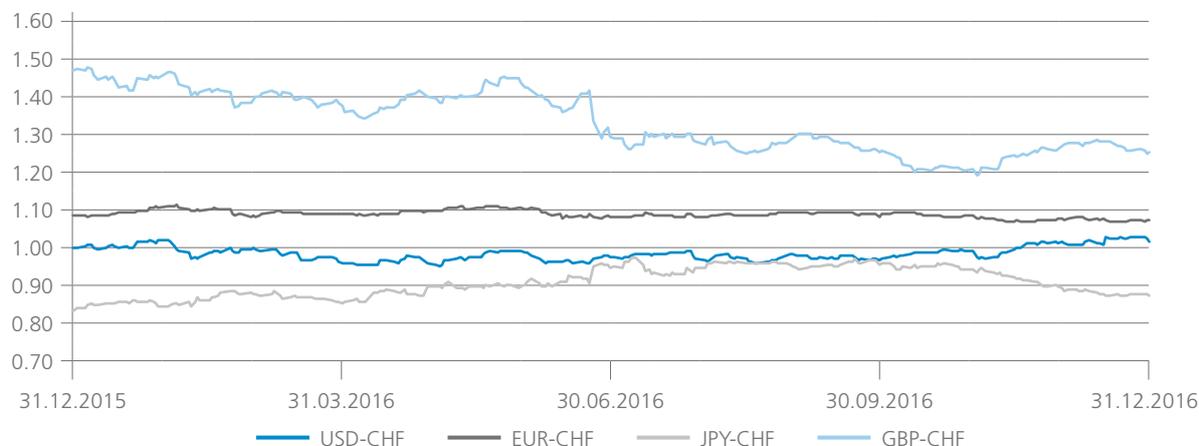
Les marchés des actions ont connu une année de forte volatilité induite par des événements macroéconomiques et politiques impactant de manière très rapide les marchés

(corrections importantes des marchés parfois suivies de forts rebonds). La stratégie de couverture du risque actions a eu, dans ce contexte, une contribution négative. Ces couvertures sont destinées à nous protéger d'une baisse importante (-10 % et au-delà). Leur coût constitue une prime d'assurance contre de tels événements.

Ces deux familles de couvertures (*overlays*) s'inscrivent cependant dans une vision à long terme et cherchent à contrôler le risque en réduisant la volatilité du portefeuille.

Le graphique « Evolution des taux de change » illustre l'évolution des devises contre le franc suisse sur l'année 2016.

Evolution des taux de change



Liquidités et créances diverses à court et moyen terme

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès des banques. La diversification de nos prestataires et des négociations ont permis de minimiser l'impact des taux d'intérêts négatifs. Dans cette rubrique figurent également les créances à moins d'une année.

Obligations libellées en francs suisses

Le compartiment des obligations libellées en francs suisses comprend un portefeuille de 8 placements collectifs confiés à 5 gestionnaires, un portefeuille géré en direct, ainsi que des prêts directs aux collectivités publiques.

La diminution du risque crédit (gestion directe), en faveur de placements collectifs plus défensifs et présentant un risque moindre de liquidité, a été poursuivie. La durée du portefeuille demeure inférieure et son rendement à l'échéance supérieur à l'indice de référence. La performance en 2016 est en ligne avec celle de son indice de référence. La volatilité du portefeuille est nettement inférieure à celle de son indice de référence.

Obligations libellées en monnaies étrangères

Le portefeuille des obligations libellées en monnaies étrangères est composé de 24 placements collectifs confiés à 17 gestionnaires différents et de 1 mandat de gestion, avec une très bonne diversification par débiteur.

Ici aussi, la diminution du risque crédit a été poursuivie et s'est faite en faveur des obligations gouvernementales. La durée du portefeuille est restée inférieure à celle de son indice de référence et son rendement à l'échéance en ligne.

La performance 2016 est positive et inférieure à celle de l'indice de référence. La sous-performance s'explique principalement par la durée plus courte dans un contexte de baisse des taux, ainsi que par le positionnement crédit plus défensif. La volatilité du portefeuille est en ligne avec celle de son indice de référence.

Actions de sociétés suisses

Le portefeuille des actions de sociétés suisses est composé de 17 placements collectifs confiés à 12 gestionnaires.

La performance 2016 est très légèrement positive et supérieure à celle de son indice de référence. Cette surperformance s'explique par la surpondération des sociétés de petites et moyennes capitalisations dans le portefeuille et par la bonne sélection des gérants, la plupart d'entre eux ayant mieux performé que le marché. A noter que la volatilité du compartiment est inférieure à celle de son indice de référence grâce à l'aspect défensif du portefeuille.

Actions de sociétés étrangères

Le portefeuille d'actions de sociétés étrangères est composé de 28 placements collectifs confiés à 22 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée.

La performance 2016 est positive, mais inférieure à celle de son indice de référence. Cette sous-performance est principalement due à la sous-performance des gérants. Plusieurs d'entre eux, notamment sur les marchés émergents, ont réalisé une performance relative négative dans un contexte de flux de fonds importants en direction de produits indiciels. A noter que la volatilité du compartiment actions étrangères est inférieure à celle de l'indice de référence grâce à l'aspect défensif du portefeuille.

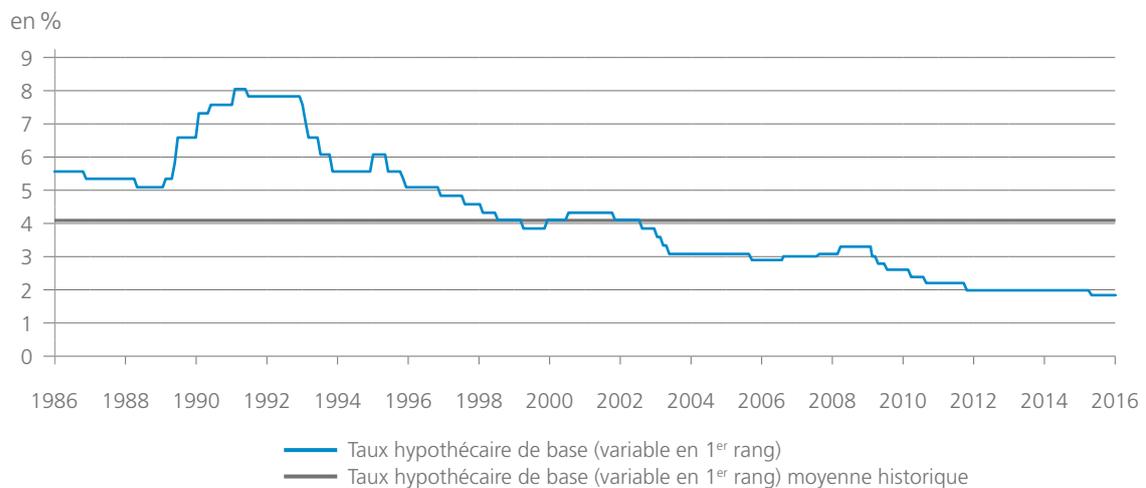
Titres de gages immobiliers

Le secteur des titres de gages immobiliers comprend principalement les prêts hypothécaires et les crédits de construction. Les prêts immobiliers sont proposés conformément aux règles de l'Association suisse des banquiers (ASB) validées par la FINMA. L'offre de taux d'intérêt est basée sur le principe de la mutualité, ce qui est reconnu comme un avantage compétitif, la concurrence ne proposant généralement pas une grande transparence sur la composition de son offre de taux d'intérêt. Le faible niveau des taux d'intérêt engendre une rentabilité en baisse sur le portefeuille de titres de gages immobiliers. Les emprunteurs sont attirés par les taux fixes,

ce qui a pour conséquence de réduire la part des financements hypothécaires à taux variables. En matière de risque, le portefeuille est sain et solide.

En 2017, les démarches visant à consolider l'image de la CIP comme un partenaire en matière de financement sont maintenues. Nos offres sont appréciées de la clientèle, notamment en matière de taux fixe, avec une palette large étant donné que des durées de 1 à 10 ans sont disponibles et que différentes tranches peuvent être souscrites pour répartir le risque.

Evolution du taux hypothécaire variable en 1^{er} rang durant les 30 dernières années



Immobilier direct suisse

En 2016, à l'instar des années précédentes, la demande de logements locatifs à prix abordable est toujours soutenue dans le Canton. Néanmoins, un certain nombre de signaux indiquent qu'une tendance à la détente du marché se dessine peu à peu. Selon la localisation et la qualité des objets, l'absorption des logements vacants au changement de locataires est plus lente, tout comme lors de la première location d'une nouvelle construction. Le choix du logement est influencé par le niveau de prix du loyer et l'écart de quelques dizaines de francs peut faire la différence. Dans un tel environnement, la politique de l'institution, visant à maintenir un niveau de loyer adéquat et des logements correctement entretenus, permet de conserver un taux de vacances bas et une haute attractivité des appartements proposés à la location.

L'incertitude ambiante, les taux bas et le manque d'alternatives poussent bon nombre d'investisseurs à revenir sur des placements considérés comme plus sûrs, l'immobilier direct suisse en particulier. Cette demande élevée provoque

évidemment une envolée des prix des transactions, notamment pour les biens d'habitation situés dans les centres urbains, avec pour conséquence un rendement net visé qui n'a jamais été aussi bas et qui, à long terme, peut présenter des risques.

Malgré ce contexte difficile, l'institution a pu réaliser en début d'année 2016 une acquisition intéressante d'un immeuble existant.

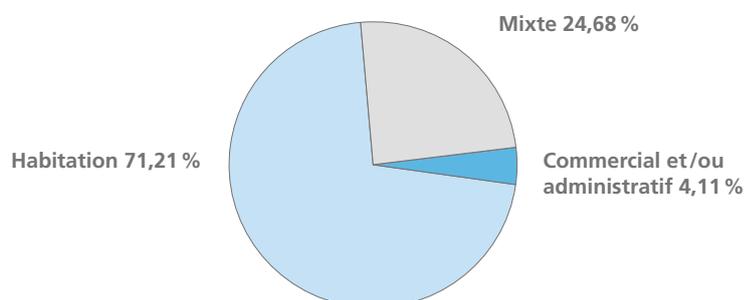
En effet, un effort particulier est déployé pour acquérir des terrains en propriété ou en droit de superficie permettant de réaliser de nouveaux logements. De même, la recherche d'objets existants répondant aux objectifs stratégiques (loyers abordables et rendements adaptés) se poursuit avec assiduité.

Enfin, le chantier de construction de l'immeuble à Ecublens portant sur 16 logements s'est terminé au début du mois de mars 2016. La mise en location des logements s'est effectuée avec succès. Les travaux de construction des deux immeubles à Payerne totalisant 32 logements sont en cours et la livraison est prévue en mai 2017.

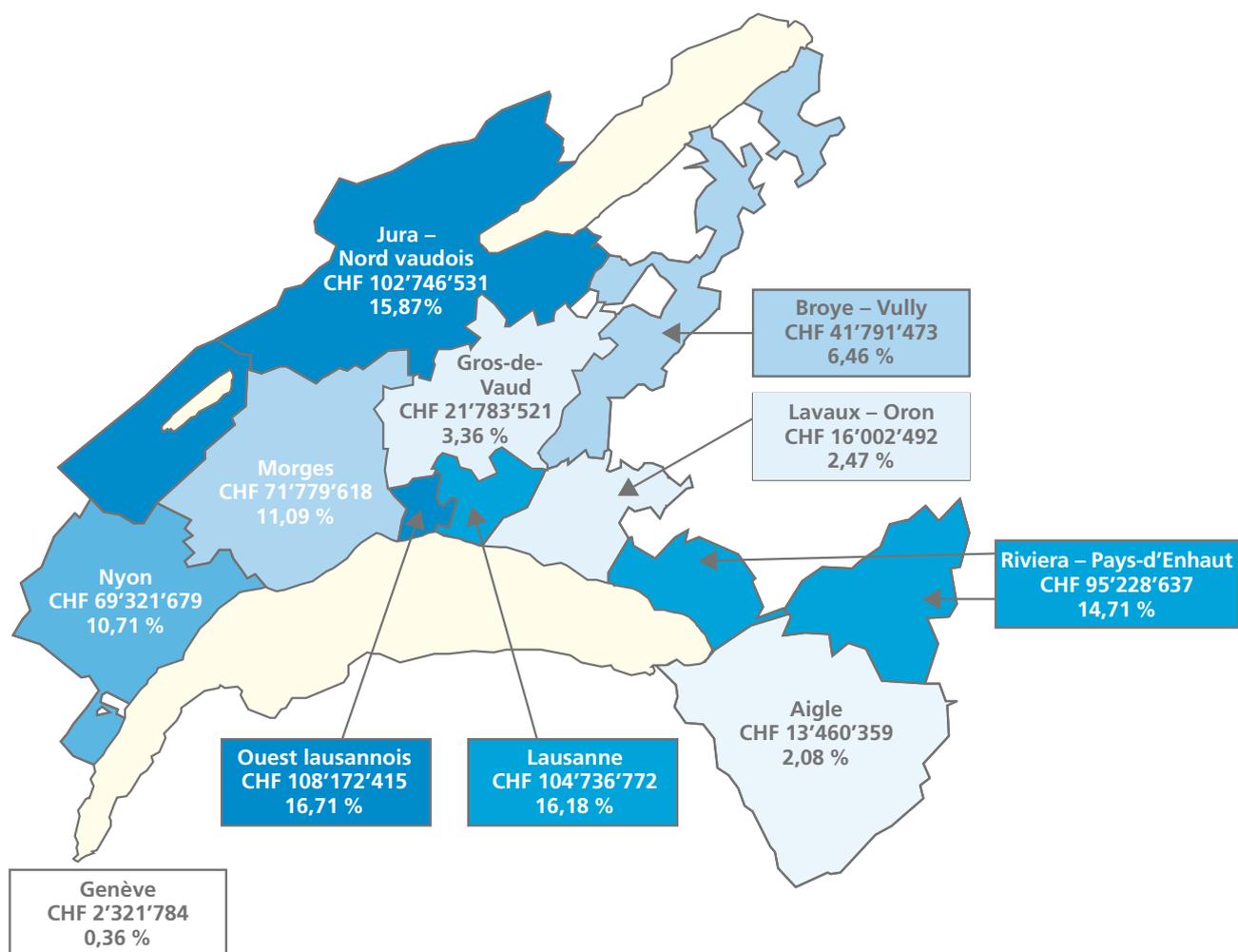
Patrimoine immobilier de la CIP au 31 décembre 2016

Quelques chiffres	Adresses postales	159
	Logements	1'927
	Stationnements	2'536
	Surfaces commerciales (m ²)	24'235
	Etat locatif total (CHF)	38'924'425
Constructions terminées	Forêt 10, Ecublens	16 logements
Constructions en cours	Mont-Tendre 20-22, Payerne	32 logements
Acquisitions	Clozalet 8-10, Chernex	20 logements
Principaux chantiers de rénovation terminés	Bois-de-la-Fontaine 9, Lausanne	Réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques/remplacement des agencements de cuisine
	Cheminet 41, Yverdon-les-Bains	Réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques /création de deux appartements dans les combles

Répartition du patrimoine en propriété directe par type d'immeuble selon la valeur au bilan au 31 décembre 2016



Valeur au bilan par district vaudois et canton au 31 décembre 2016: CHF 647'345'281



Immobilier indirect suisse

Le compartiment immobilier indirect suisse est composé de 10 placements collectifs géré en direct et 2 mandats de gestion.

La performance de cette classe d'actifs en 2016 est positive et en ligne avec celle de l'indice de référence. La volatilité du portefeuille est inférieure à celle de son indice de référence.

Placements alternatifs (*Hedge Funds*)

Au 31 décembre 2016, le portefeuille est investi dans 58 gérants sous-jacents. L'allocation par stratégies (Actions, Crédit, Macro et Multi-Stratégie) est maintenue proche de l'équipondération. Des modifications ont été effectuées durant l'année afin d'augmenter le caractère diversifiant de ce portefeuille.

Les *Hedge Funds* n'ont pas été épargnés par les turbulences dans les marchés en début d'année, le portefeuille ayant perdu presque 4 % sur janvier et février. Grâce au rebond durant les mois suivants, le portefeuille a cependant terminé proche de l'équilibre et avec une performance en ligne avec celle de son indice de référence.

Placements privés

Le portefeuille des entreprises non cotées est composé de 3 mandats de gestion et 7 placements collectifs hors mandats. Une très grande diversification est ainsi obtenue, en particulier au niveau géographique.

Les deux investissements dans des fonds d'infrastructure ont été transférés à fin septembre 2016 dans la nouvelle catégorie « Infrastructure ».

Les montants souscrits aux fonds ont fortement augmenté depuis la mise en place des trois mandats en 2013. La performance 2016 est positive et supérieure à celle de l'indice de référence, en raison de la bonne sélection des investissements.

Matières premières

Au 31 décembre 2016, environ 80 % du portefeuille était alloué à deux prestataires de stratégies qui suivent l'évolution des marchés. Les 20 % restants constituant la partie active. Cette dernière allocation a été réduite durant l'été; elle se situait approximativement à 30 % en début d'année.

La poche active a permis d'amortir la forte correction des années précédentes et de générer une importante surperformance par rapport à l'indice de référence. Le rebond des matières premières durant l'année 2016 a permis au portefeuille de finir l'année en territoire positif. Cependant, ce rebond n'a pas pu être entièrement capté en raison du caractère défensif du portefeuille.

Obligations convertibles

Le portefeuille des obligations convertibles est composé de 11 placements collectifs confiés à 9 gestionnaires.

Après plusieurs années de bonne performance, la performance 2016 est quasi nulle et en léger retrait par rapport à son indice de référence. La sous-performance par rapport à l'indice s'explique principalement par une exposition plus faible que l'indice aux Etats-Unis, marché ayant bien performé sur l'année 2016, et à une mauvaise performance du marché européen.

Immobilier indirect étranger

Le portefeuille en immobilier indirect étranger est composé de 3 mandats de gestion. Actuellement, 2 sont en phase de déploiement du capital. Le développement du portefeuille immobilier indirect étranger est conforme aux attentes et est d'ores et déjà bien diversifié, tant au niveau géographique que sectoriel.

La performance est positive et en ligne avec celle de l'indice de référence en raison de l'augmentation des valorisations des immeubles.

Infrastructure

Une quinzaine de projets en matière d'infrastructure en Suisse ont fait l'objet d'études quant à l'opportunité de participer à leur financement. Le principal projet réalisé en 2016 a été un investissement indirect dans Swissgrid, le gestionnaire du réseau électrique helvétique à très haute tension.

Pour les investissements en matière d'infrastructure à l'étranger, une structure spécifique a été mise en place au Luxembourg. Elle est gérée par un spécialiste du secteur et regroupe les investissements déjà existants ainsi que l'ensemble des investissements futurs qui seront entrepris dans le cadre de ce mandat.

Degré de couverture et frais d'administration

Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan.

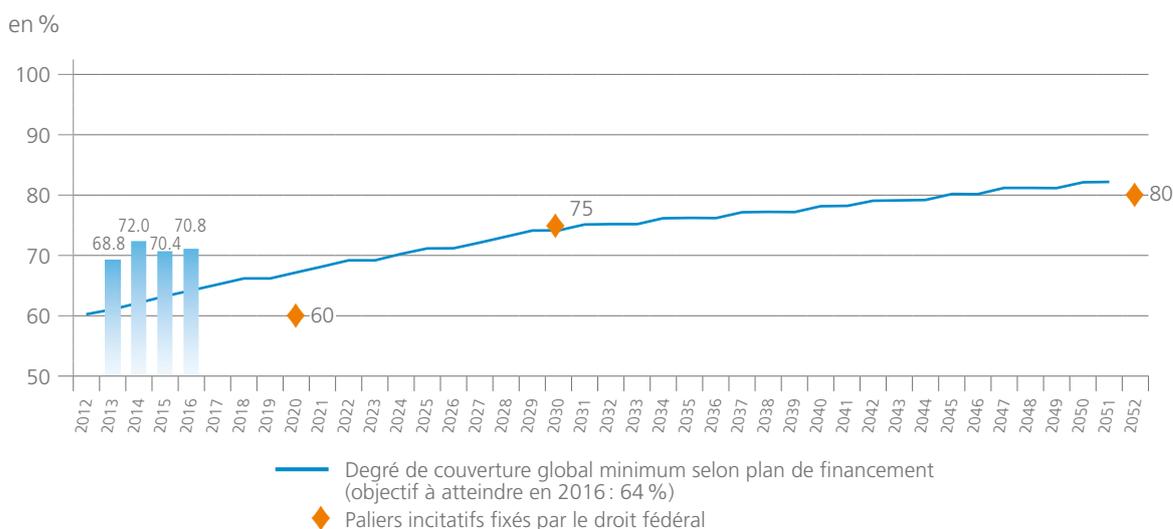
La CIP pratique un système financier dit « de capitalisation partielle » au sens de l'art. 72a LPP et son plan de financement permet d'assurer à long terme son équilibre financier. Ce système garantit notamment la couverture intégrale des engagements pris envers les rentiers ainsi que le maintien

des taux de couverture initiaux au sens de l'art. 72b LPP tant pour les assurés actifs que pour l'ensemble de l'institution. Afin d'atteindre un taux de couverture global de 80 % en 2052, le plan de financement prévoit également des taux de couverture minimaux variant chaque année.

Les différents taux de couverture initiaux et minimaux sont atteints au 31 décembre 2016.

D'autres informations figurent au point 5.9 de l'annexe aux comptes.

Evolution du degré de couverture de la CIP au 31 décembre 2016

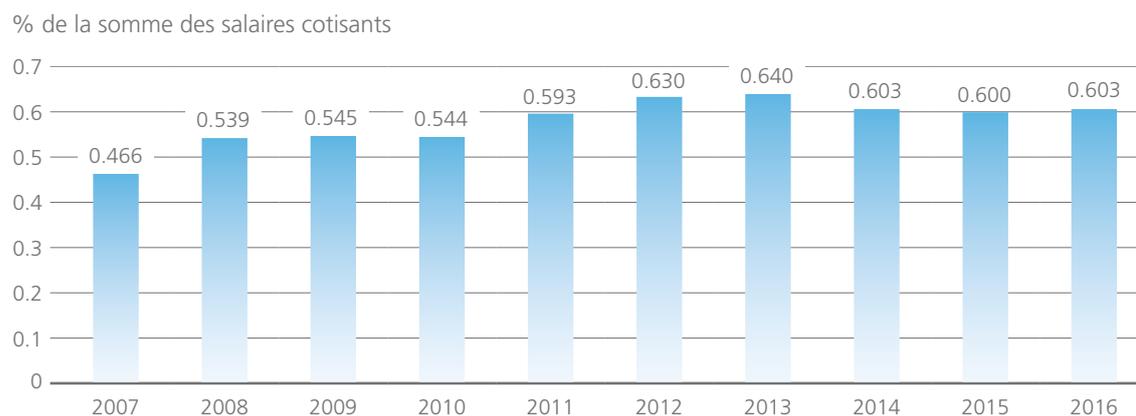


Frais d'administration de la gérante

La facturation de Retraites Populaires pour la gestion de la CIP est basée sur un forfait administratif par assuré et pensionné. Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion des dossiers.

En outre, des commissions relatives à la gestion des divers placements sont également directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Evolution des frais d'administration



Bilan au 31 décembre

(en CHF)

Actif	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
Placements	6.5	3'001'772'383	2'853'456'180
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		84'610'449	94'710'953
Obligations libellées en CHF		215'692'794	214'042'824
Obligations libellées en monnaies étrangères		259'343'251	252'614'120
Actions de sociétés suisses		396'245'006	377'968'866
Actions de sociétés étrangères		534'734'996	495'971'750
Titres de gages immobiliers		235'378'093	217'517'367
Immobilier suisse direct et indirect		684'536'658	664'999'147
Placements alternatifs (Hedge Funds)		236'686'584	222'501'868
Placements privés		111'573'263	105'841'453
Obligations convertibles		92'718'031	92'698'932
Autres placements		151'556'541	122'429'510
Couverture de change		-1'303'282	-7'840'610
Compte de régularisation actif	7.1.1	362'862	401'841
		3'002'135'246	2'853'858'021
Passif	Annexe	31.12.2016	31.12.2015
Dettes		33'960'789	14'017'154
Prestations de libre passage et rentes		18'890'754	10'822'838
Autres dettes	7.1.2	15'070'034	3'194'316
Compte de régularisation passif	7.1.3	2'542'716	3'050'632
Provisions non techniques	7.1.4	9'030'000	9'030'000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2'671'010'690	2'529'431'360
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)		1'966'323'502	1'908'347'199
Capital de prévoyance pensionnés (100 %)		1'896'067'289	1'822'976'957
Provisions techniques (100 %)	5.5	311'063'412	283'646'257
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)		4'173'454'203	4'014'970'413
Part de financement en capitalisation partielle	5.9.3	-1'502'443'513	-1'485'539'053
Réserve de fluctuation de valeur	6.4	285'591'051	298'328'875
Situation au 1 ^{er} janvier		298'328'875	371'457'036
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		-12'737'824	-73'128'161
Fonds libres (+) / découvert (-)	5.10	0	0
Situation au 1 ^{er} janvier		0	0
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		0	0
		3'002'135'246	2'853'858'021
Taux de couverture OPP2, art. 44, al. 1	5.9.4	70.84%	70.43%

Adoptés par le Conseil d'administration
séance du 6 avril 2017

Au nom du Conseil d'administration

Jean-François Niklaus
Président

Gilbert Gubler
Vice-président

Certifiés conformes aux écritures
le 6 avril 2017

Pour la Caisse intercommunale de pensions
Retraites Populaires

Philippe Doffey
Directeur général

Johnny Perera
Directeur

Compte d'exploitation

(en CHF)

	Annexe	2016	2015
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		206'310'806	196'660'648
Cotisations des salariés		62'006'082	58'925'069
Cotisations de l'employeur		62'006'082	58'925'069
Cotisations supplémentaires des salariés		371'338	640'969
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.2.1	77'209'277	73'598'651
Primes uniques et rachats		4'349'253	4'236'798
Subsides du fonds de garantie		368'774	334'093
+ Prestations d'entrée		85'227'396	81'969'058
Apports de libre passage		82'504'148	79'943'272
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		2'723'248	2'025'785
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		291'538'202	278'629'705
- Prestations réglementaires		-158'972'445	-150'289'460
Rentes de vieillesse		-101'252'694	-97'090'543
Rentes de survivants		-16'453'047	-16'732'301
Rentes d'invalidité		-22'333'703	-20'756'307
Autres prestations réglementaires	7.2.2	-6'680'789	-6'397'541
Prestations en capital à la retraite		-11'615'333	-8'915'650
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-636'880	-397'118
- Prestations de sortie	7.2.3	-81'394'759	-67'411'642
Prestations de libre passage en cas de sortie		-70'695'587	-60'141'358
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-10'699'172	-7'270'284
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-240'367'204	-217'701'102
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques		-141'579'330	-224'137'460
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-57'976'303	-95'876'325
Constitution capital de prévoyance pensionnés		-73'090'332	-43'954'688
Variation des provisions techniques		-27'417'155	-156'923'432
Variation de la part de financement en capitalisation partielle		16'904'460	72'616'985
+ Produits de prestations d'assurance		2'918'120	2'523'472
Prestations d'assurance		2'918'120	2'523'472
- Charges d'assurance		-4'962'278	-3'711'107
Primes d'assurance	7.2.4	-4'396'134	-3'168'321
Cotisations au fonds de garantie		-566'144	-542'786
= Résultat net de l'activité d'assurance		-92'452'489	-164'396'492

Compte d'exploitation (suite)

(en CHF)

	Annexe	2016	2015
= Résultat net de l'activité d'assurance		-92'452'489	-164'396'492
+ Résultat net des placements	6.9	84'148'029	95'430'516
Produits		61'997'112	59'913'450
Charges		-123'299	-77'539
Gains et pertes		37'641'807	41'703'552
Plus- ou moins-values non réalisées		21'370'776	30'040'644
Variations des correctifs d'actifs		356'313	-569'248
Frais d'entretien et autres charges		-10'719'094	-9'241'189
Frais d'administration et de gestion facturés		-5'143'964	-5'872'321
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs		-21'231'621	-20'466'831
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques	7.1.4	0	0
+ Autres produits		82'236	123'589
Produits de prestations fournies		67'236	121'083
Produits divers		15'000	2'506
- Frais d'administration	7.2.5	-4'515'599	-4'285'775
Administration générale		-4'407'763	-4'150'338
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-104'464	-119'124
Autorités de surveillance		-3'372	-16'313
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-12'737'824	-73'128'161
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.4	12'737'824	73'128'161
= Excédent de produits (+) / de charges (-)	5.10	0	0

Annexe aux comptes

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans le bilan, le compte d'exploitation et les tableaux sont exprimés en francs suisses, arrondis au franc. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composants.

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse intercommunale de pensions (ci-après : CIP ou la Caisse) est un établissement de droit public ayant la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 2 juillet 2013.

La CIP, créée par l'Union des communes vaudoises, est une institution de prévoyance qui assure les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CIP est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle de l'Autorité de surveillance compétente sous le n° 300'113 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Statuts du 13 juin 2013, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2014

Décret du 2 juillet 2013, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014

Règlement de prévoyance du 4 juillet 2013, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014

Règlement d'organisation du Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2014

Règlements découlant de la législation fédérale

Règlement des placements, mis à jour au 31 décembre 2015

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 31 décembre 2013

Règlement pour la liquidation partielle du 8 juin 2016, approuvé le 24 juin 2016 par l'Autorité de surveillance

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Organes

Assemblée des délégués (art. 24 ss des Statuts)

L'Assemblée des délégués est constituée paritairement par les délégués des employeurs et par les délégués des assurés. Le président du Conseil d'administration préside l'Assemblée des délégués; il désigne le secrétaire de l'Assemblée et les scrutateurs.

L'Assemblée des délégués :

- adopte ou modifie les Statuts;
- élit les représentants des employeurs et des assurés au Conseil d'administration ainsi que les suppléants;
- prend connaissance des comptes annuels, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité du Conseil d'administration;
- peut être consultée sur toute modification du règlement de prévoyance.

Elle peut en outre délibérer sur tous les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que sur les propositions individuelles.

Conseil d'administration (art. 33 ss des Statuts)

Le Conseil d'administration (ci-après: le Conseil) est composé de six membres, à savoir trois représentants des employeurs et trois représentants des assurés. En outre, six suppléants sont choisis paritairement.

Le Conseil désigne son président, son vice-président et son secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors du Conseil.

Le Conseil assure la direction générale de la Caisse.

Composition du Conseil au 1^{er} janvier 2017 :

Président	Jean-François Niklaus***, boursier communal, service des finances, Epalinges
Vice-président	Gilbert Gubler*, société coopérative de la Forestière, Moudon
Membres	Frédéric Borloz*, syndic et conseiller national, Aigle
	Laurence Favre**, service des finances, commune de Renens
	Fabienne Freymond Cantone*, députée, municipale, Nyon
	Christian Monod**, secrétaire municipal, Jouxens-Mézery
Secrétaire (hors Conseil)	Claude Recordon, Orbe
Secrétaire suppléant (hors Conseil)	Caroline Poli, Retraites Populaires, Lausanne
Membres suppléants	Olivier Golaz*, municipal et député, Renens
	Christelle Luisier Brodard*, syndique et députée, Payerne
	Luc Pasquier**, chef du service du contrôle des habitants, Orbe
	Jean-Pierre Pernet**, chef du personnel, Montreux
	Charles-André Ramseier*, syndic, Château-d'Oex
	Stéphane Roulet**, boursier communal, Saint-Légier-La Chiésaz

* représentant(e) des employeurs

** représentant(e) des assurés

Adresse de la CIP :

Caisse intercommunale de pensions	Téléphone :	021 348 21 11
Caroline 9	Fax :	021 348 21 69
Case postale 288	E-mail :	info@cipvd.ch
1001 Lausanne	Site internet :	www.cipvd.ch

Gérante (art. 23 des Statuts)

La gérance de la Caisse est confiée à Retraites Populaires, Lausanne.

La gérante a qualité pour représenter la Caisse et pour agir en son nom dans les opérations courantes, sur la base d'un cahier des charges et sous le contrôle du Conseil.

La gérante assiste aux séances du Conseil avec voix consultative ainsi qu'aux Assemblées des délégués.

Droit à la signature

Le Conseil représente la Caisse vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire ; en cas d'empêchement, le président ou le secrétaire peuvent être remplacés par le vice-président ou un autre membre du Conseil. La gérante représente la Caisse dans les limites de ses compétences.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert agréé

Pittet Associés SA, Lausanne, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle par la commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle.

Organe de révision

BDO SA, Epalinges, entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat.

Conseillers

Retraites Populaires, Lausanne, habilitée à pratiquer la gestion d'une institution de prévoyance en vertu de l'art. 48f, al 4, let c OPP2, et ses mandataires.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne.

1.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2016, 307 communes, services et institutions d'utilité publique sont affiliés à la CIP (308 en 2015).

2 Membres actifs et pensionnés

Les assurés actifs bénéficiant d'une rente d'invalidité partielle sont considérés comme pensionnés.

2.1 Mouvements des membres assurés actifs

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2016 / 2015	12'024	175	433	12'632	11'372	165	455	11'992
Augmentation								
Nouveaux	1'753	129	456	2'338	1'785	139	413	2'337
Transferts du plan risques	88			88	80			80
Transferts du plan ordinaire								
Réactivés	316		5	321	272	1	5	278
	2'157	129	461	2'747	2'137	140	418	2'695
Diminution								
Démissions	-907	-49	-396	-1'352	-910	-48	-426	-1'384
Transferts au plan ordinaire		-88		-88		-80		-80
Transferts au plan risques								
Décès (capital)	-5			-5	-9			-9
Décès avec prestations	-9			-9	-8			-8
Invalides	-388		-10	-398	-339	-2	-10	-351
Retraités	-292		-7	-299	-219		-4	-223
	-1'601	-137	-413	-2'151	-1'485	-130	-440	-2'055
Effectif au 1^{er} janvier 2017 / 2016	12'580	167	481	13'228	12'024	175	433	12'632

2.2 Mouvements des pensionnés

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2016 / 2015								
Invalides définitifs	922	1	30	953	866	1	26	893
Invalides temporaires	111	1		112	104			104
Retraités	3'413		29	3'442	3'285		26	3'311
Conjoints survivants	912		2	914	913		2	915
Enfants	412		5	417	382		5	387
	5'770	2	66	5'838	5'550	1	59	5'610

Augmentation

Nouveaux invalides définitifs	115		10	125	106		9	115
Nouveaux retraités	298		3	301	205		3	208
Nouveaux conjoints survivants	66			66	54			54
	479	0	13	492	365	0	12	377

Diminution

Sorties par décès								
Invalides définitifs décédés	-21			-21	-12			-12
Retraités décédés	-88		-1	-89	-72			-72
Conjoints survivants décédés	-44			-44	-53			-53
	-153	0	-1	-154	-137	0	0	-137
Sorties par suppression de pensions								
Invalides définitifs (révisions)	-42		-5	-47	-38		-5	-43
Retraités (annulations)	-20			-20	-5			-5
Conjoints survivants (Règl. art. 60)	-6			-6	-2			-2
	-68	0	-5	-73	-45	0	-5	-50
Sorties par mise à la retraite								
Invalides définitifs retraités			-1	-1				
	0	0	-1	-1	0	0	0	0
Pensions temporaires								
Invalides temporaires	7	-1		6	7	1		8
Enfants	15		-1	14	30			30
	22	-1	-1	20	37	1	0	38

Effectif au 1^{er} janvier 2017 / 2016	6'050	1	71	6'122	5'770	2	66	5'838
---	--------------	----------	-----------	--------------	--------------	----------	-----------	--------------

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Invalides définitifs	974	1	34	1'009	922	1	30	953
Invalides temporaires	118			118	111	1		112
Retraités	3'603		31	3'634	3'413		29	3'442
Conjoints survivants	928		2	930	912		2	914
Enfants	427		4	431	412		5	417
Effectif au 1^{er} janvier 2017 / 2016	6'050	1	71	6'122	5'770	2	66	5'838

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance (art. 12 des Statuts)

La Caisse gère trois plans d'assurance :

- a) le plan risques ;
- b) le plan ordinaire ;
- c) le plan minimum LPP.

Le plan risques et le plan ordinaire sont régis par le principe de la primauté des prestations.

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de décès dès le début de l'affiliation du salarié et jusqu'à son entrée dans le plan ordinaire.

Le plan minimum LPP est limité au minimum obligatoire selon la LPP. La Caisse conclut un contrat d'assurance pour la couverture des prestations assurées dans le cadre du plan minimum LPP. Il applique le système de la primauté des cotisations.

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique un système de capitalisation partielle fondé sur la pérennité des effectifs assurés, avec l'approbation de l'Autorité de surveillance (art. 38 des Statuts).

La Caisse adopte un plan de financement qui permet d'assurer à long terme son équilibre financier et de conserver un niveau permettant à sa fortune de prévoyance :

- a) de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pensions ;
- b) de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale aussi bien pour l'ensemble de ses engagements que pour les engagements envers les assurés.

Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 (art. 39 des Statuts).

Cotisations du plan risques (art. 18 des Statuts)

La cotisation du plan risques est fixée à 3 % du salaire cotisant.

Elle est pour un tiers à la charge de l'assuré et pour deux tiers à la charge de l'employeur.

Cotisation moyenne générale du plan ordinaire (art. 19 des Statuts)

La cotisation moyenne générale est fixée à 24 % du salaire cotisant.

Elle est répartie entre l'assuré et l'employeur de la manière suivante, au choix de l'employeur :

cotisation ordinaire	assuré	8 %		9 %
cotisation ordinaire	employeur	8 %	ou	9 %
cotisation spéciale	employeur	8 %		6 %
		<u>24 %</u>		<u>24 %</u>

L'employeur prend à sa charge une cotisation supplémentaire destinée à la recapitalisation de la Caisse correspondant à 3 % des salaires cotisants du plan ordinaire. Cette cotisation est due à compter du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2030.

Cotisations du plan minimum (art. 20 des Statuts)

La cotisation du plan minimum est répartie à raison de 50 % à charge de l'assuré et 50 % à charge de l'employeur.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Compte individuel de préfinancement (art. 23 du Règlement)

En prévision d'une retraite anticipée, les assurés ont la possibilité de financer à l'avance la réduction de la pension de retraite par des versements sur le compte individuel de préfinancement. En 2016 et 2015, les montants versés sur le compte individuel de préfinancement ont porté intérêt au taux technique.

Fonds de solidarité (art. 117 ss du Règlement)

La Caisse dispose d'un fonds de solidarité qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés.

Le fonds de solidarité est alimenté par :

- les dons, legs et recettes diverses ;
- le rendement de la fortune du fonds calculé au taux technique mais au maximum le montant des prestations servies (art. 118 du Règlement).

Allocations de renchérissement extra-statutaires consenties par l'employeur (art. 29 du Règlement)

Les allocations de renchérissement aux pensionnés consenties à titre bénévole par l'employeur sont indépendantes des prestations réglementaires.

L'employeur peut demander à la Caisse de verser ces allocations de renchérissement en même temps que les pensions réglementaires. Le Conseil d'administration a en outre autorisé le versement, par la Caisse, d'autres prestations dues par des employeurs. Divers employeurs ont demandé à pouvoir bénéficier de ces dispositions. Le montant des prestations servies s'est élevé à CHF 833'917 (2015: CHF 861'111). Il a été entièrement couvert par les employeurs concernés.

Indexation des rentes

En 2016, le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CIP sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités, créances diverses à court et moyen terme

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition. Les produits dérivés sont évalués à la valeur du marché.

Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants :

Immeubles

(sans frais accessoires)

– de plus de 10 ans	6,10 %
– de 10 ans et moins	5,45 %
– pour lesquels un loyer net est encaissé	4,95 %

Immeubles

(avec frais accessoires)

– de plus de 10 ans	5,80 %
– de 10 ans et moins	5,25 %

Ces taux sont revus périodiquement sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier. La dernière révision a été effectuée au 31 décembre 2015.

Les terrains à bâtir, ceux à développer (zone intermédiaire ou autres) et les projets sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires afin de pallier toute baisse de valeur dont lesdits terrains ou projets pourraient être l'objet.

Infrastructures

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan sont en principe évaluées à la valeur du marché. La valeur du marché correspond au prix fixé sur un marché. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible, une valeur actuelle est définie à partir d'un modèle d'évaluation. S'il n'est pas possible de déterminer cette valeur actuelle, l'évaluation et l'inscription au bilan est effectuée à la valeur d'acquisition. Les correctifs de valeur nécessaires sont comptabilisés.

Couverture de change

Les produits dérivés sont évalués à la valeur de marché.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les infrastructures sont présentées dans les autres placements (en 2015 : sous la rubrique actions suisses); les principes comptables et d'évaluation en relation ont été précisés. Les chiffres comparatifs de l'exercice 2015 ont été retraités.

5 Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

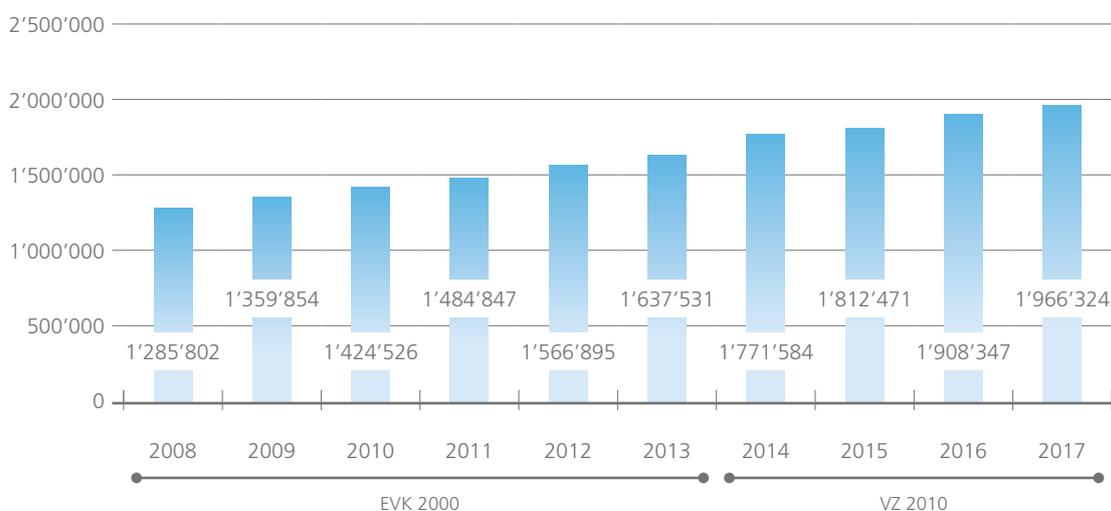
La CIP n'est pas réassurée. En ce qui concerne le plan minimum LPP, un contrat a été conclu avec Retraites Populaires.

5.2 Développement du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1^{er} janvier)

Plan ordinaire et plan risques

Assurés actifs

en milliers de CHF



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

VZ 2010 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich

Pour le calcul des provisions techniques des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés au 1^{er} janvier.

Plan minimum LPP

Le capital de prévoyance pour les assurés actifs et invalides affiliés au plan minimum LPP (en primauté des cotisations) s'élève à CHF 3'684'952 au 31 décembre 2016 (2015: CHF 2'978'462). Ce montant n'apparaît pas au bilan dans les capitaux de prévoyance, car il est couvert par l'assurance intégrale conclue avec Retraites Populaires.

5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins au 1^{er} janvier)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums du plan ordinaire) compris dans les capitaux de prévoyance se montent à :

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Assurés actifs	756'696'736	725'390'449
Invalides	20'892'895	21'773'465

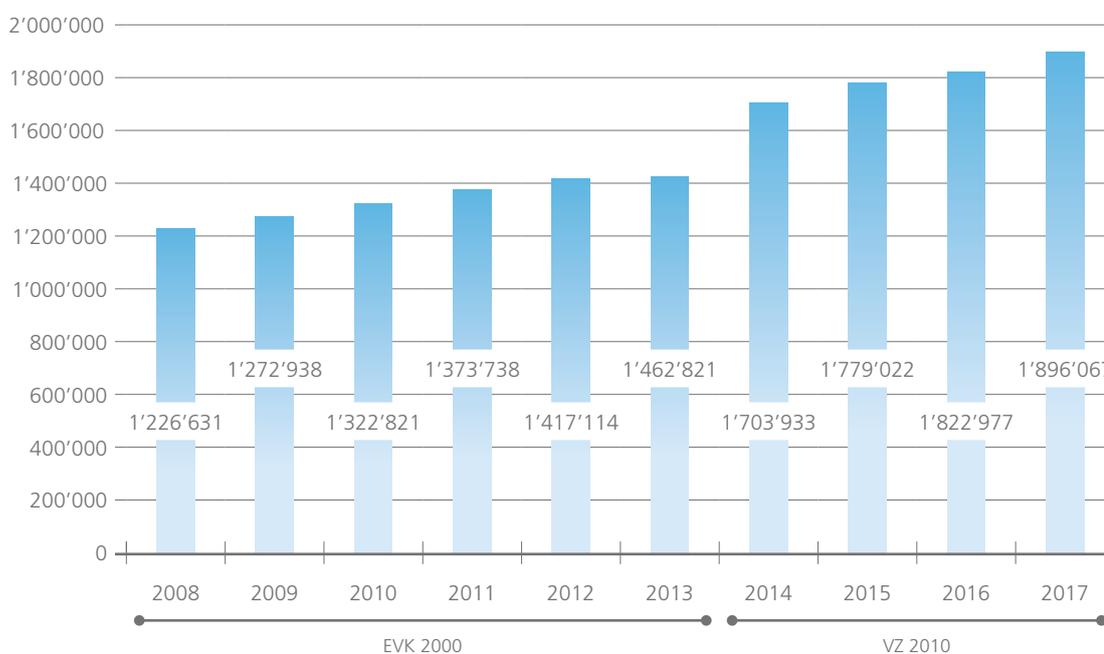
En outre, les montants correspondant au plan minimum LPP s'élèvent à CHF 3'229'392 (2015: CHF 2'526'451) pour les assurés actifs et CHF 455'559 (2015: CHF 452'011) pour les invalides en 2016.

5.4 Développement du capital de prévoyance pour les pensionnés (au 1^{er} janvier)

Plan ordinaire

Pensionnés

en milliers de CHF



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

VZ 2010 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich

Plan minimum LPP

Le capital de prévoyance des pensionnés affiliés au plan minimum LPP (en primauté des cotisations) s'élève à CHF 2'005'843 au 31 décembre 2016 (2015: CHF 1'915'923). Ce montant n'apparaît pas au bilan dans les capitaux de prévoyance car il est couvert par l'assurance intégrale conclue avec Retraites Populaires.

5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Un règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan a été établi par la CIP. Ce document a été approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'Autorité de surveillance.

Ce règlement précise notamment la politique de constitution des capitaux de prévoyance et provisions techniques.

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Total des provisions techniques (100 %)	311'063'412	283'646'257
Provision pour changement des tables actuarielles	71'980'726	55'543'011
Provision pour abaissement futur du taux technique	239'082'686	228'103'246
Provision pour indexations futures (pensionnés)	0	0

5.5.1 Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Provision pour changement des tables actuarielles	71'980'726	55'543'011
Solde au 1 ^{er} janvier	55'543'011	40'278'866
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	16'437'715	15'264'145
Total provision relative aux assurés actifs	24'579'044	19'083'472
Total provision relative aux pensionnés	47'401'682	36'459'539
Capital de prévoyance assurés actifs	1'966'323'502	1'908'347'199
Capital de prévoyance pensionnés	1'896'067'289	1'822'976'957
Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance des assurés actifs	1.25 %	1.00 %
Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance des pensionnés	2.50 %	2.00 %

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 0,25 % par année sur le capital de prévoyance des assurés actifs et à 0,50 % par année sur le capital de prévoyance des pensionnés. Le nombre d'années à provisionner est déterminé à compter de l'année de projection des tables actuarielles (VZ 2010 projetées au 1^{er} janvier 2012) soit cinq parts pour l'exercice sous revue.

5.5.2 Provision pour abaissement futur du taux technique

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Provision pour abaissement futur du taux technique	239'082'686	228'103'246
Solde au 1 ^{er} janvier	228'103'246	86'443'959
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	10'979'440	141'659'287

En accord avec l'expert agréé et conformément au règlement sur les passifs de nature actuarielle du bilan, le Conseil d'administration a fixé en 2015 un taux d'intérêt technique cible de 2,75 % pour la constitution de la provision (3,00 % en 2014). Le taux technique cible n'a pas été modifié en 2016 et l'attribution de l'année provient ainsi de l'évolution du portefeuille.

5.5.3 Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui sont décidées par le Conseil d'administration. Son attribution dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint par la réserve de fluctuation de valeur. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CIP, est prélevée de la provision.

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Provision pour indexations futures (pensionnés)	0	0
Solde au 1 ^{er} janvier	0	0
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	0	0

Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, cette provision n'a pas été alimentée au cours de l'exercice 2016. Le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes.

5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été déposée par l'expert agréé sur la base de la situation financière au 31 décembre 2014.

Les conclusions de l'expert figurant dans son rapport daté du 8 octobre 2015 sont les suivantes :

« Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise ;
- Avec un degré de couverture légal de 72,0 %, un degré de couverture global de 62,0 % et un degré de couverture des actifs de 44,2 %, la Caisse respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement de juin 2013 ;
- L'équilibre financier à long terme de la Caisse n'est pas assuré compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation nécessaire, du niveau de performance nécessaire et du plan de prévoyance en vigueur ;
- Les provisions techniques constituées à fin 2014 sont conformes aux exigences réglementaires ;
- Les bases techniques appliquées par la Caisse sont inadéquates. En effet, le taux d'intérêt technique appliqué par la Caisse ne sera plus conforme à la directive DTA 4 de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions à partir du bouclage 2015. »

Depuis cette expertise actuarielle, le Conseil d'administration a mis en place une commission d'analyse du plan de prévoyance chargée d'étudier les différentes options et mesures à prendre découlant notamment de cette expertise. Un nouveau plan de prévoyance a été élaboré par le Conseil d'administration et sera présenté à l'Assemblée des délégués en 2017 ; son entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2018. Dans l'intervalle, le Conseil a décidé de poursuivre l'alimentation de la provision pour abaissement futur du taux technique à 2,75 % (voir 5.5.2).

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués par la gérante au moyen des tables VZ 2010 projetées en 2012, au taux technique de 3,25 % conformément à l'art. 121 du Règlement de prévoyance (2015 : VZ 2010 projetées en 2012 au taux technique de 3,25 %).

5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a pas eu de modification des bases et hypothèses techniques au cours de l'exercice 2016.

5.9 Taux de couverture selon l'article 44 OPP2

En date du 24 octobre 2013, l'Autorité de surveillance a admis le principe de la capitalisation partielle de la CIP.

5.9.1 Taux de couverture initiaux (art. 72b ss LPP)

Les taux de couverture initiaux ont été déterminés par le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé. Ils ont été communiqués à l'Autorité de surveillance. Les taux de couverture initiaux sont fixés à 60,0 % pour le taux global et 21,5 % pour le taux des assurés actifs.

Ces deux niveaux servent de points planchers permettant de déterminer si des mesures d'assainissement doivent être prises par la Caisse ainsi que le montant de la garantie.

5.9.2 Plan de financement / taux de couverture minimum annuel

En 2013, Le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé, a adopté un plan de financement afin d'assurer à long terme l'équilibre financier de la Caisse et de maintenir la fortune de prévoyance à un niveau permettant :

- de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pension ;
- de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale pour l'ensemble des engagements de la Caisse, ainsi que pour les engagements envers les assurés actifs.

Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le chemin de recapitalisation défini dans le plan de financement prévoit les taux de couverture (TC) à atteindre suivants :

Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global
2012	60 %	2022	69 %	2032	75 %	2042	79 %
2013	61 %	2023	69 %	2033	75 %	2043	79 %
2014	62 %	2024	70 %	2034	76 %	2044	79 %
2015	63 %	2025	71 %	2035	76 %	2045	80 %
2016	64 %	2026	71 %	2036	76 %	2046	80 %
2017	65 %	2027	72 %	2037	77 %	2047	81 %
2018	66 %	2028	73 %	2038	77 %	2048	81 %
2019	66 %	2029	74 %	2039	77 %	2049	81 %
2020	67 %	2030	74 %	2040	78 %	2050	82 %
2021	68 %	2031	75 %	2041	78 %	2051	82 %

Le plan de financement doit être revu périodiquement, la prochaine fois en 2017 sur la base des chiffres de l'exercice 2016.

5.9.3 Détermination de la part en répartition

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques (100 %)	4'173'454'203	4'014'970'413
Engagements assurés actifs	2'128'689'729	2'058'498'479
Capitaux de prévoyance	1'966'323'502	1'908'347'199
Provision pour changement des tables actuarielles (assurés actifs)	24'579'044	19'083'472
Provision pour abaissement futur du taux technique (assurés actifs)	137'787'183	131'067'808
Engagements pensionnés	2'044'764'474	1'956'471'934
Capitaux de prévoyance	1'896'067'289	1'822'976'957
Provision pour changement des tables actuarielles (pensionnés)	47'401'682	36'459'539
Provision pour abaissement futur du taux technique (pensionnés)	101'295'503	97'035'438
Provision pour indexations futures (pensionnés)	0	0
- soit le TC déterminé par le chemin de recapitalisation	64.0 %	63.0 %
- soit le TC correspondant au respect du taux de couverture initial des assurés actifs	60.0 %	59.8 %
Part des engagement en capitalisation (le plus élevé des 2 taux)	64.0 %	63.0 %
Part des engagements en répartition	36.0 %	37.0 %
Montant de la part de financement en répartition	1'502'443'513	1'485'539'053

5.9.4 Situation effective au 31 décembre

Le taux de couverture est calculé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent. Il est déterminé conformément à l'art. 44 OPP2 et à son annexe. Il se justifie comme suit :

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques assurés actifs	2'128'689'729	2'058'498'479
Capitaux de prévoyance et provisions techniques pensionnés	2'044'764'474	1'956'471'934
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	4'173'454'203	4'014'970'413
Part de financement en répartition	-1'502'443'513	-1'485'539'053
Total des capitaux de prévoyance	2'671'010'690	2'529'431'360
Réserve de fluctuation de valeur	285'591'051	298'328'875
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	0
Fortune de prévoyance disponible	2'956'601'741	2'827'760'235
Taux de couverture OPP2, art. 44, al. 1	70.8 %	70.4 %
Part des engagements en capitalisation	64.0 %	63.0 %
Taux de couverture initial global	60.0 %	60.0 %
Taux de couverture des assurés actifs	42.8 %	42.3 %
Taux de couverture initial des assurés actifs	21.5 %	21.5 %

Le taux de couverture effectif étant supérieur à la part de financement en capitalisation définie au point 5.9.3, la Caisse ne présente pas de découvert au 31 décembre.

5.10 Fonds libres / découvert

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	0
Solde au 1 ^{er} janvier	0	0
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	0	0

5.11 Garantie (art. 3 Décret)

Les prestations dues par la CIP sont garanties par les employeurs affiliés. La CIP bénéficie en outre de la garantie de l'ensemble des communes qui lui sont affiliées. L'étendue de cette garantie est fixée par la LPP. Cette garantie est subsidiaire à la garantie des employeurs affiliés à la CIP. Les modalités relatives à la garantie des employeurs et celles relatives à la garantie de l'ensemble des communes sont précisées dans les Statuts (art. 43 ss).

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CIP a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites de chaque véhicule de placements. La gérante œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir point 6.2). L'allocation des actifs présentée ci-après a été décidée par le Conseil d'administration dans sa séance du 10 décembre 2015.

Au 31 décembre, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme suit :

Répartition des placements	31.12.2016					31.12.2015				
	En milliers de CHF	En %	Allocation au 31.12.2016			En milliers de CHF	En %	Allocation au 31.12.2015		
			Bornes inférieures	Allocation cible	Bornes supérieures			Bornes inférieures	Allocation cible	Bornes supérieures
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	84'610	2.9	0.0	2.0	4.0	94'711	3.3	0.0	2.0	4.0
Obligations libellées en CHF	215'693	7.2	6.0	9.0	12.0	214'043	7.5	6.0	9.0	12.0
Obligations libellées en monnaies étrangères	259'343	8.6	7.0	10.0	13.0	252'614	8.9	7.0	10.0	13.0
Actions de sociétés suisses*	396'245	13.2	7.0	12.0	17.0	377'969	13.2	7.0	12.0	17.0
Actions de sociétés étrangères*	534'735	17.8	9.0	14.0	19.0	495'972	17.4	9.0	14.0	19.0
Titres de gages immobiliers	235'378	7.8	7.0	9.0	11.0	217'517	7.6	7.0	9.0	11.0
Immobilier suisse direct et indirect	684'537	22.8	20.0	23.5	28.0	664'999	23.3	20.0	23.5	28.0
Placements alternatifs (Hedge Funds)	236'687	7.9	5.0	7.0	9.0	222'502	7.8	5.0	7.0	9.0
Placements privés	111'573	3.7	2.0	4.0	6.0	105'841	3.7	2.0	4.0	6.0
Obligations convertibles	92'718	3.1	1.0	4.0	7.0	92'699	3.2	1.0	4.0	7.0
Autres placements	151'557	5.0	0.0	5.5	12.0	122'430	4.3	0.0	5.5	12.0
Couverture de change	-1'303	0.0				-7'841	-0.3			
Total	3'001'772	100		100		2'853'456	100		100	

* y compris opérations de couverture

Placements collectifs

Des fonds institutionnels à compartiments multiples ont été créés par Retraites Populaires. La CIP a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (obligations libellées en francs suisses, obligations étrangères, actions suisses, actions étrangères, marché monétaire CHF, titres en valeurs immobilières suisses, immobilier étranger, fonds en matières premières, obligations convertibles, microfinance, placements privés, placements alternatifs diversifiés et infrastructures mobilières étrangères).

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (art. 56a OPP2), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

Gestion du patrimoine

La gestion du patrimoine est effectuée par Retraites Populaires, avec une délégation à des mandataires. Pour le patrimoine immobilier détenu en direct, certains aspects techniques et locatifs sont délégués à différentes régies immobilières.

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global, Banque Pictet & Cie SA, Carouge, en qualité de banque autorisée.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2)

Conformément aux articles 49a et 50 OPP2, la Caisse a édicté un règlement de placements. Ce dernier prévoit des extensions aux possibilités de placements prévues aux art. 53, al. 1-4, 54, 54a, 54b, al. 1, 55, 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2.

Les analyses effectuées par la Caisse avec le concours de différents spécialistes externes ont déterminé, de manière concluante, que la répartition des actifs était conforme aux buts de la Caisse.

Les placements de la Caisse présentent la situation suivante au regard des limites de placements de la législation sur la prévoyance professionnelle (art. 55 OPP2):

	31.12.2016		31.12.2015	
	Allocation effective	Limite OPP2	Allocation effective	Limite OPP2
Titres Hypothécaires	7.84%	50.00%	7.25%	50.00%
Actions	37.94%	50.00%	35.73%	50.00%
Immobilier	25.33%	30.00%	24.35%	30.00%
Alternatif	17.21%	15.00%	18.07%	15.00%
Monnaies étrangères	15.30%	30.00%	15.40%	30.00%

6.3 Indication sur les placements alternatifs au sens de la LPP

Le tableau ci-après présente l'ensemble des placements de l'institution considérés comme des placements alternatifs au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle (art. 53 OPP2 et ss).

Cette définition diverge de celle utilisée dans le règlement des placements qui prévaut dans les autres chapitres des présents comptes annuels.

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Obligations libellées en CHF	3'141'381	23'578'482
Obligations libellées en monnaies étrangères	10'884'803	40'948'749
Placements alternatifs (Hedge Funds)	236'686'584	222'501'868
Placements privés	111'573'263	105'841'453
Obligations convertibles	2'866'997	407'875
Autres placements	151'556'541	122'429'510
Total des placements alternatifs au sens de la LPP	516'709'568	515'707'937
Total des placements	3'001'772'383	2'853'456'180
Quote-part des placements alternatifs au sens de la LPP	17.21%	18.07%

6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeur

Une réserve de fluctuation de valeur est constituée pour les risques de marché liés aux placements (y compris les immeubles) afin de pouvoir garantir durablement que les engagements de prestations sont remplis.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé sur la base de la proposition d'allocation d'actifs, à l'instar du taux appliqué aux engagements. Il tient compte des probabilités de risque extrême qu'implique l'allocation choisie (méthode: C VAR 95 %).

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation des actifs et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur fixé par le Conseil d'administration est compris entre 7 % et 14 % en 2016 et 2015.

Objectif de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Total des engagements de prévoyance	4'173'454'203	4'014'970'413
1 ^{er} palier	292'141'794	281'047'929
2 ^e palier (objectif)	584'283'588	562'095'858

NS: non significatif

Le résultat de l'exercice 2016 a entraîné un prélèvement sur la réserve de fluctuation de valeur.

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Réserve de fluctuation de valeur	285'591'051	298'328'875
Situation au 1 ^{er} janvier	298'328'875	371'457'036
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice	-12'737'824	-73'128'161

6.5 Présentation des placements par catégorie

Actif	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Placements	3'001'772'383	2'853'456'180
Liquidités et créances diverses à court et moyen terme	84'610'449	94'710'953
Comptes bancaires	70'743'487	82'987'391
Placements collectifs marché monétaire	47'579	48'187
Débiteurs employeurs et assurés	11'940'997	10'469'193
Autres débiteurs	2'183'386	1'976'182
Correctif d'actif	-305'000	-770'000
Obligations libellées en CHF	215'692'794	214'042'824
Obligations non cotées	10'000'000	10'000'000
Placements collectifs	111'026'460	109'718'389
Prêts et crédits de construction aux corporations de droit public	94'666'334	94'324'434
Prêts divers	1	1
Obligations libellées en monnaies étrangères	259'343'251	252'614'120
Placements collectifs	259'343'251	252'614'120
Actions de sociétés suisses	396'245'006	377'968'866
Placements collectifs	382'016'057	366'380'636
Couverture actions suisses	13'611'911	10'970'842
Actions non cotées	617'038	636'615
Actions de sociétés étrangères	534'734'996	495'971'750
Placements collectifs	512'530'616	474'059'992
Couverture actions étrangères	22'204'380	21'911'758
Titres de gages immobiliers	235'378'093	217'517'367
Créances hypothécaires	232'137'257	209'227'064
Crédits de construction	3'998'435	9'067'102
Correctif d'actif	-757'599	-776'799
Immobilier suisse direct et indirect	684'536'658	664'999'147
Immobilier direct	647'747'510	627'926'075
Investissements en cours	6'885'780	9'052'116
Terrains et projets en développement	26'574	0
Placements collectifs	30'279'023	28'729'400
Correctif d'actif	-402'230	-708'443
Placements alternatifs (Hedge Funds)	236'686'584	222'501'868
Placements privés	111'573'263	105'841'453
Obligations convertibles	92'718'031	92'698'932
Autres placements	151'556'541	122'429'510
Immobilier indirect étranger (non coté)	75'794'947	65'977'957
Infrastructures mobilières directes suisses	3'560'763	19'227
Infrastructures étrangères indirectes	8'679'899	0
Matières premières	62'330'507	50'177'715
Microfinance	1'190'424	6'254'611
Couverture de change	-1'303'282	-7'840'610

* pas de cotisations ouvertes au 31 mars 2017

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants :

	31.12.2016 CHF		31.12.2015 CHF	
	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)
Actions de sociétés suisses	13'611'911	25'281'819	10'970'842	19'493'533
Actions de sociétés étrangères	22'204'380	28'757'370	21'911'758	46'048'454
Opérations à terme sur devises	-4'892'842	530'962'703	-8'945'356	491'801'360
Options sur devises	139'091	17'339'199	167'821	35'319'250
Devises	-4'753'752	548'301'901	-8'777'535	527'120'609

Ces opérations sont effectuées en couverture partielle des risques de marché ou de change découlant des placements. Les valeurs de remplacement nettes sont comptabilisées au bilan et présentées auprès de la même classe d'actif que les placements sous-jacents. Les opérations de couverture du risque de change figurent sur une rubrique distincte de l'allocation d'actifs.

6.7 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

6.8 Engagements de versements complémentaires

	Engagements en CHF au 31.12.2016	Engagements en CHF au 31.12.2015
Obligations libellées en CHF	650'000	1'500'000
Prêts hypothécaires	2'442'265	22'696'842
Crédits de construction	999'543	4'592'558

Les montants ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés.

Immobilier direct suisse	0	9'222'000
Immobilier suisse (placements collectifs)	600'000	650'000

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, la Caisse a conclu en 2014 un accord de trésorerie (cash-pooling) avec différentes institutions gérées par Retraites Populaires et un établissement bancaire.

Les montants ci-dessus représentent, en ce qui concerne l'immobilier direct suisse, l'engagement ferme de l'institution d'acquiescer des immeubles avec une entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2016 et, en ce qui concerne les placements collectifs, les souscriptions non encore décaissées de la société en commandite de placements collectifs.

	Engagements en devises étrangères au 31.12.2016	Au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2016	Engagements en devises étrangères au 31.12.2015	Au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2015
Placements privés			112'301'333			109'113'628
a) en CHF	112'266'137	1.00000	112'266'137	108'562'007	1.00000	108'562'007
b) en EUR	32'832	1.07200	35'196	53'878	1.08739	58'586
c) en USD				492'542	1.00100	493'035
Immobilier étranger			43'190'947			48'302'899
a) en CHF	43'190'947	1.00000	43'190'947	48'302'899	1.00000	48'302'899

Les souscriptions de fonds de placements n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

6.9 Explications du résultat net des placements

	2016 CHF	2015 CHF
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	-163'115	-491'752
Produits	132	1'903
Charges	-123'299	-77'539
Gains et pertes	-5'724	-12'742
Plus- ou moins-values non réalisées	-390	-230
Variation des correctifs d'actif	30'899	-340'000
Frais d'administration et de gestion facturés	-64'514	-62'783
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-218	-361
Obligations libellées en CHF	3'113'798	2'968'827
Produits	3'329'945	3'634'795
Gains et pertes	1'561'624	3'341'522
Plus- ou moins-values non réalisées	-1'445'414	-3'582'752
Frais d'administration et de gestion facturés	-77'906	-161'920
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-254'451	-262'817
Obligations libellées en monnaies étrangères	6'621'042	-13'294'888
Produits	2'789'414	2'884'517
Gains et pertes	2'091'692	0
Plus- ou moins-values non réalisées	2'924'565	-14'845'481
Frais d'administration et de gestion facturés	-112'453	-272'573
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-1'072'175	-1 061'351
Actions de sociétés suisses	-1'047'931	7'235'299
Produits	6'572'830	5'214'590
Gains et pertes	15'278'433	9'524'947
Plus- ou moins-values non réalisées	-21'922'028	-6'454'744
Frais d'administration et de gestion facturés	-184'301	-321'900
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-792'864	-727'593
Actions de sociétés étrangères	31'596'408	-7'709'710
Produits	4'883'894	3'159'856
Gains et pertes	13'532'138	24'929'774
Plus- ou moins-values non réalisées	15'676'918	-32'955'890
Frais d'administration et de gestion facturés	-214'829	-427'830
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-2'281'712	-2'415'620
Titres de gages immobiliers	4'548'461	4'316'693
Produits	4'724'954	4'757'810
Variations des correctifs d'actif	19'200	-130'800
Frais d'administration et de gestion facturés	-195'693	-310'316
Sous-total	44'668'663	-6'975'530

6.9 Explications du résultat net des placements (suite)

	2016 CHF	2015 CHF
Sous-total	44'668'663	-6'975'530
Immobilier suisse direct et indirect	27'239'164	108'518'822
Produits	39'621'951	38'588'020
Gains et pertes	303'716	558'421
Plus- ou moins-values non réalisées	1'679'500	82'010'273
Variations des correctifs d'actif	306'214	-98'448
Frais d'entretien et autres charges	-10'719'094	-9'241'189
Frais d'administration et de gestion facturés	-3'630'755	-3'024'909
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-322'367	-273'346
Placements alternatifs (Hedge Funds)	-28'921	-7'222'922
Gains et pertes	-45'762	-117'751
Plus- ou moins-values non réalisées	7'652'622	591'464
Frais d'administration et de gestion facturés	-266'920	-525'012
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-7'368'861	-7'171'622
Placements privés	7'910'958	6'748'687
Produits	162'768	175'793
Gains et pertes	483'625	361'590
Plus- ou moins-values non réalisées	12'828'595	11'638'603
Frais d'administration et de gestion facturés	-164'794	-251'886
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-5'399'237	-5'175'413
Obligations convertibles	-22'843	2'847'364
Produits	0	449'988
Gains et pertes	1'895'398	4'307'636
Plus- ou moins-values non réalisées	-1'368'495	-1'124'827
Frais d'administration et de gestion facturés	-52'795	-164'420
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-496'951	-621'014
Autres placements	7'693'681	-1'868'065
Produits	0	1'046'178
Gains et pertes	2'457'893	-1'189'845
Plus- ou moins-values non réalisées	8'237'095	1'382'067
Frais d'administration et de gestion facturés	-179'003	-348'771
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-2'822'304	-2'757'694
Couverture de change	-3'312'672	-6'617'839
Plus- ou moins-values non réalisées	-2'892'191	-6'228'242
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi	-420'481	-389'597
Résultat net sur placements	84'148'029	95'430'516

* dont CHF 80'694'108 découlant du changement de taux de capitalisation (voir point 4.2)

6.9 Explications du résultat net des placements (suite)

Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus des éléments du bilan est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et les pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values non réalisées).

A ces revenus sont retranchés les frais afin d'obtenir le résultat net sur placements.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus- ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme suit :

Éléments du bilan (Méthode hambourgeoise)	2016			2015		
	Capital moyen investi	Performance nette de la CIP		Capital moyen investi	Performance nette de la CIP	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	63'753'697	-163'115	-0.3	56'251'485	-491'752	-0.9
Obligations libellées en CHF	215'098'005	3'113'798	1.4	220'320'641	2'968'827	1.3
Obligations libellées en monnaies étrangères	253'356'778	6'621'042	2.6	264'427'825	-13'294'888	-5.0
Actions de sociétés suisses*	397'174'733	-1'047'931	-0.3	362'093'645	7'235'299	2.0
Actions de sociétés étrangères*	501'065'251	31'596'408	6.3	482'227'999	-7'709'710	-1.6
Titres de gages immobiliers	219'915'813	4'548'461	2.1	218'943'817	4'316'693	2.0
Immobilier suisse direct et indirect	679'846'870	27'239'164	4.0	577'915'202	108'518'822	18.8
Placements alternatifs (Hedge Funds)	225'823'179	-28'921	0.0	222'270'239	-7'222'922	-3.2
Placements privés	106'858'841	7'910'958	7.4	97'802'401	6'748'687	6.9
Obligations convertibles	93'002'560	-22'843	0.0	106'362'735	2'847'364	2.7
Autres placements	132'127'202	7'693'681	5.8	130'551'435	-1'868'065	-1.4
Couverture de change	879'570	-3'312'672	NS	-1'796'104	-6'617'839	NS
Performance des placements	2'888'902'498	84'148'029	2.9	2'737'371'320	95'430'516	3.5

* y compris opérations de couverture
NS = non significatif

6.10 Explications des frais de gestion de fortune

L'allocation des actifs ainsi que l'approche d'investissement peuvent considérablement influencer les frais de gestion de fortune. Les rétrocessions sont comptabilisées en réduction des frais d'administration et de gestion de fortune.

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Somme de tous les indicateurs de frais des placements collectifs comptabilisés dans le compte d'exploitation	26'375'585	26'728'749
Frais d'administration et de gestion facturés	5'143'964	5'872'321
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	21'231'621	20'856'428
Pourcentage des frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais	0.88 %	0.94 %
Total des frais de gestion de fortune	26'375'585	26'728'749
Total des placements transparents en matière de frais	3'001'772'383	2'853'456'180
Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)	100.00 %	100.00 %
Total des placements	3'001'772'383	2'853'456'180
Total des placements non transparents	0	0
Présentation des placements pour lesquels les frais de gestion de la fortune ne peuvent pas être indiqués	0	0

Les institutions doivent saisir dans leur compte d'exploitation les frais qui ne leur sont pas facturés, mais qui sont déduits du rendement de la fortune des placements collectifs de capitaux.

Les frais de gestion de la fortune ont été indiqués pour l'ensemble des placements de la CIP.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres postes du bilan

Actif	2016 CHF	2015 CHF
7.1.1 Compte de régularisation actif	362'862	401'841
Intérêts courus	348'216	369'196
Autres comptes de régularisation	14'646	32'645

Passif	2016 CHF	2015 CHF
7.1.2 Autres dettes	15'070'034	3'194'316
Comptes en suspens (assurés actifs et pensionnés)	357'626	295'325
Autres créanciers	14'712'408	2'898'991

7.1.3 Compte de régularisation passif	2'542'716	3'050'632
Demi-annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	12'510	19'992
Loyers perçus d'avance	1'194'591	1'319'477
Autres comptes de régularisation	1'335'615	1'711'163

7.1.4 Provisions non techniques	9'030'000	9'030'000
Fonds de solidarité	8'975'000	8'975'000
Provisions pour risques	55'000	55'000

Répartition des provisions non techniques

Fonds de solidarité (art. 117 du Règlement)

La définition figure au point 3.3 de la présente annexe. Le fonds de solidarité a évolué de la façon suivante :

Solde au 1 ^{er} janvier	8'975'000	8'975'000
Prestations versées (autres prestations réglementaires)	-64'234	-58'625
Attribution au taux technique (limitée aux dépenses nettes)	64'234	58'625
Solde au 31 décembre	8'975'000	8'975'000

Provision pour risques

Solde au 1 ^{er} janvier	55'000	55'000
Variation de la provision	0	0
Solde au 31 décembre	55'000	55'000

Cette provision concerne des procédures judiciaires en cours, voir point 9.4.

7.2 Autres postes du compte d'exploitation

Produits	2016 CHF	2015 CHF
7.2.1 Cotisations supplémentaires de l'employeur	77'209'277	73'598'651
Cotisation spéciale de l'employeur (art. 19 Statuts) et autres	55'190'571	52'593'007
Cotisation de recapitalisation du plan ordinaire (art. 21 Statuts)	22'018'706	21'005'645

Charges	2016 CHF	2015 CHF
7.2.2 Autres prestations réglementaires	6'680'789	6'397'541
Suppléments temporaires	6'616'554	6'338'916
Prestations du fonds de solidarité	64'234	58'625
Prestations du fonds de solidarité	64'234	58'625
Prestations mensuelles	54'480	54'480
Allocations uniques	9'754	4'145
7.2.3 Prestations de sortie	81'394'759	67'411'642
Prestations de libre passage en cas de sortie : - 2016, 1'352 assurés (2015 : 1'384) ont démissionné sans avoir droit à une pension	70'695'587	60'141'358
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce : - 2016, 100 (2015 : 66) pour l'accession à la propriété - 2016, 44 (2015 : 37) en suite de divorce	7'685'051 3'014'121	4'437'232 2'833'052
7.2.4 Primes d'assurances	4'396'134	3'168'321
Primes d'épargne	778'309	719'091
Primes de risque	196'050	170'666
Primes pour frais de gestion	211'323	176'206
Apports uniques aux assurances	3'210'452	2'102'358
7.2.5 Frais d'administration	4'515'599	4'285'775
Coûts de l'administration générale	4'407'763	4'150'338
Conseil d'administration et Assemblée des délégués	191'728	141'802
Frais d'examen médicaux	22'267	19'590
Expertises, travaux techniques et divers	50'248	20'952
Frais de gestion des dossiers	4'143'520	3'967'995
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	104'464	119'124
Emoluments des autorités de surveillance	3'372	16'313

Les frais de gestion de fortune sont présentés dans le cadre du résultat des placements (voir point 6.9).
La Caisse ne supporte pas de frais de courtage ni de frais de marketing et de publicité.

Total des frais d'administration	4'515'599	4'285'775
Nombre d'assurés actifs / pensionnés au 01.01.2016 / 2017	19'350	18'470
Frais d'administration en CHF par assuré actif / pensionné	233	232
Salaires cotisants	749'003'098	714'409'719
Frais d'administration en % des salaires cotisants	0.603%	0.600%

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2015 ont été adressés à l'Autorité de surveillance.

D'autres demandes de l'Autorité de surveillance sont en cours d'étude et/ou ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au 31 décembre 2016, la Caisse ne présente pas de découvert (voir 5.9.4).

9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CIP.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CIP à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. De plus, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CIP. En outre, la Caisse participe à une procédure en relation avec un sinistre survenu dans le domaine immobilier. Toutes ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de la CIP.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de la

Caisse intercommunale de pensions, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse intercommunale de pensions, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si la Caisse offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, aux statuts du 13 juin 2013 de la Caisse intercommunale de pensions ainsi qu'aux règlements.

Rapport de l'organe de révision (suite)



Page 2

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de la Caisse;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de la Caisse.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 6 avril 2017

René-Marc Blaser

Expert-réviseur agréé

Didier Bridy

Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Annexes: comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Attestation de l'expert de la Caisse



Caisse Intercommunale de Pensions (CIP)

Attestation de l'expert agréé en prévoyance professionnelle (art. 52e al. 1 LPP)

La Caisse Intercommunale de Pensions (CIP) est une institution de prévoyance enregistrée au sens de la LPP, qui applique un système financier mixte (art. 38 des statuts). Compte tenu de son statut d'institution de prévoyance de droit public, de la garantie accordée par l'employeur (art. 43 des statuts) et du plan de financement élaboré conformément aux dispositions fédérales sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public (art 72a et suivants LPP), l'autorité de surveillance a approuvé la poursuite de la gestion de la Caisse en capitalisation partielle.

Au 31 décembre 2016, le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 se situe à 70,8 %. Le degré de couverture des assurés actifs s'établit quant à lui à 42,8 % à la même date. Les engagements envers les rentiers sont donc intégralement couverts. Le plan de financement prévoit l'atteinte d'un degré de couverture minimal de 64 % à fin 2016 et la satisfaction du degré de couverture initial des actifs de 21,5 %. A fin 2016, la situation financière de la Caisse respecte le plan de financement. En 2016, la Caisse a pu constituer une réserve de fluctuation de valeurs à hauteur de 285,6 millions, ce qui représente 49 % de son nouvel objectif.

La Caisse applique les tables VZ 2010 (P2012) et constitue une provision de longévité. Les tables de mortalité sont adéquates et la provision de longévité est conforme aux directives techniques de la CSEP. Les tables nouvelles tables VZ 2015 qui ont été publiées à la fin de l'année 2016 seront adoptées dans le cadre des modifications du plan de prévoyance.

La Caisse applique un taux d'intérêt technique de 3,25 %. Ce taux n'est plus conforme à la directive technique n°4 de la CSEP puisqu'il excède le taux de référence de plus d'un quart de point à fin 2016. Toutefois, la Caisse a constitué une provision pour abaissement du taux d'intérêt techniques d'un demi-point (à 2.75 %) et a mis en place, suite aux résultats de notre expertise de 2015, une commission chargée de la révision du plan de prévoyance de la Caisse.

Nous sommes finalement en mesure de confirmer les éléments suivants au 31 décembre 2016 :

- Le degré de couverture se situe à 70,8 % et le degré de couverture des actifs à 42,8 %. Le plan de financement est donc satisfait. La réserve de fluctuation de valeurs atteint 49 % de sa valeur-cible.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement actuariel et totalement constituées.
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement ont été adaptées aux dispositions légales dans les délais impartis. Ce plan a été approuvé par l'Assemblée des délégués ainsi que par l'Autorité de surveillance LPP.

STEPHANE RIESEN
Directeur général adjoint, Associé
Expert agréé LPP

CHRISTOPHE NORMAND
Fondé de pouvoir
Actuaire ASA

Lausanne, le 7 avril 2017.

Inventaires

Liste des immeubles par district

Aigle

Aigle

- Evian 27
- Evian 29

Villeneuve

- Remparts 14A-B

Rennaz

- Riviera, centre commercial (participation)

Broye – Vully

Moudon

- Cerjat 9
- Cerjat 11
- Hôpital 2 (anciennement Montillet 8)

Payerne

- Bellevue-Riollaz 1
- Grandes Rayes 43
- Mont-Tendre 26-32
- Stade 11
- Stade 33-35-37
- Yverdon 59-59bis

Gros-de-Vaud

Echallens

- Praz-Palud 2A-B-C

Jura – Nord vaudois

Chavornay

- Cité 11
- Jura 26A-B / 28

Le Sentier

- Amoureux 32

Orbe

- Covets 15
- Poste 3
- Suchet 4A-B

Vallorbe

- Lausanne 53
- Ruchonnet 23-25-27
- Tercasset 26-28

Yverdon-les-Bains

- Cheminet 41
- Général-Guisan 5-7
- Haldimand 19A
- J.-A. Venel 1
- J.-A. Venel 3
- Levant 10
- Neuchâtel 37
- Neuchâtel 39
- Orbe 63
- Prairie 3bis
- Uttins 10

Yvonand

- Tannerie 1

Lausanne

Epalinges

- Croix-Blanche 3-5-17-25
- Croix-Blanche 7-9, 19-21 et 47-49
- Croix-Blanche 11-13-15 et 51-53
- Croix-Blanche 23

Lausanne

- Alpes 2
- Alpes 2bis
- Bois-de-la-Fontaine 9
- Cour 7-9
- Métropole, centre commercial (participation)
- Montoie 39-41
- Vermont 4

Romanel/Lausanne

- Covatannaz 6
- Orio 6/Cousson 3

Lavaux – Oron

Cully

- Colombaires 61
- Grandvaux 28

Oron-la-Ville

- Lausanne 13

Pully

- Pallin 35-35A

Morges

Cossonay

- Laurelles 1-3-5
- Prés-du-Dimanche 16

Denges

- Plaine 8

La Sarraz

- Levant 17-19-21-23-25-27

Morges

- Delay 7
- Delay 11
- Pont-Neuf 1

Tolochenaz

- Saux 2A-B-C

Nyon

Gland

- Aubépines 14-16-18

Mont-sur-Rolle

- Fauvette 1

Nyon

- Eysins 34
- Eysins 36
- Eysins 38
- Eysins 40
- Tattes-d'Oie 93-95

Rolle

- Général-Guisan 22-24
- Général-Guisan 86

Ouest lausannois

Bussigny

- Gare 4-6
- Industrie 2-4
- Industrie 8-10

Ecublens

- Croset 16A-B
- Forêt 2 et 6
- Forêt 10

Prilly

- Chasseur 40
- Chasseur 42
- Métiers 1

Renens

- Baumettes 74 A-B et 80
- Lac 18
- Lac 20-22
- Sentier de la Gare 6-8
- Sentier de la Gare 10

Riviera – Pays-d'Enhaut

Montreux (Chernex)

- Chaulin 14-16-18
- Chaulin 20
- Closalet 8-10

Montreux (Clarens)

- Baugy 10-12-14
- Brayères 7-9
- Brayères 11-13

La Tour-de-Peilz

- Bel-Air 101-103
- Chailly 22

St-Légier

- Malavernaz 7

Vevey

- Nord 2/Reller 2-4
- Rousseau 5
- Vert 43-45

Autre canton

Genève – Meyrin

- International Center Cointrin (participation)

Liste des employeurs - communes, services et institutions

Au 1^{er} janvier 2017, la CIP assure 307 communes, services et institutions, soit au total 13'228 assurés actifs et 6'122 pensionnés (art. 5 des Statuts).

N = Nouvel employeur affilié

* = Employeur versant des allocations de renchérissement directement aux pensionnés

** = Employeur versant des allocations de renchérissement aux pensionnés par l'intermédiaire de la CIP

N° employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effectifs	
			assurés	pensionnés
284	2005	Aclens	3	1
48	1963	AFIRO, Lausanne	61	21
501	1925	Aigle	65	70
74	1970	Allaman	3	4
3	1957	Apples	11	5
52	1976	Arnex-sur-Orbe	2	2
216	1992	Arsco S.A., Coppet	19	1
286	2005	Asiege - Granges-Marnand	2	0
209	1991	Assens	6	2
248	1999	Association à buts multiples des communes de la région de Grandson	2	2
236	1994	Association broyarde pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Payerne	226	42
34	1969	Association d'entraide familiale Blonay-St-Légier	0	0
307	2009	Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM)	6	0
332	2012	Association de communes AJERCO, réseau enfance Cossonay et région	77	4
330	2012	Association de communes RAS Jura-Nord Vaudois (ARAS JUNOVA)	283	34
N369	2016	Association de Communes Vaudoises (AdCV), Mont-sur-Rolle	2	0
336	2012	Association des Polices du Chablais (EPOC)	59	9
116	1968	Association des propriétaires forestiers du triage de Molondin	1	1
212	1991	Association des propriétaires forestiers du triage du Sauteruz	1	2
301	2008	Association des propriétaires forestiers du triage Yverdon-Yvonand	4	2
270	2002	Association des réseaux de soins de la Côte, Rolle	0	0
341	2013	Association du réseau d'accueil de jour de Bussigny-Villars-Ste-Croix (BussiVillAje)	32	0
202	1991	Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaires de Grandson	0	0
N370	2017	Association intercommunale du réseau d'accueil de jour Dame Tartine (AIRADT), Yens	24	0
315	2010	Association intercommunale du réseau pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte (AJET)	84	5
333	2012	Association intercommunale du SIS Morget	5	1
316	2008	Association intercommunale enfance et école Asse et Boiron (AEE)	43	4
38	1977	Association intercommunale Lucens-Moudon	3	3
313	2009	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Chexbres-Puidoux-Rivaz St-Saphorin/Lavaux, ACPRS	1	0
121	1971	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthalaz	2	1
152	1979	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC), Gland	4	2
124	1972	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne ERM	9	13
176	1986	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Rolle et environs	2	0
85	1972	Association intercommunale pour l'incinération des produits carnés, Payerne	0	0
339	2012	Association intercommunale pour la distribution d'eau potable de la région de Rolle et environs (SIDERE)	7	0
274	2002	Association intercommunale scolaire d'Aubonne, Gimel et Etoy (ASSAGIE)	11	0
351	2014	Association intercommunale scolaire de Moudon-Lucens et environs (AISMLE)	10	0
362	2015	Association intercommunale scolaire des Ormonts-Leysin (AISOL), Le Sépey	2	0
163	1982	Association intercommunale triage forestier du Suchet	3	0
354	2015	Association "Police de la région de Nyon" (PNR)	73	7
319	2011	Association Police Lavaux (APOL)	43	1
337	2012	Association Police Région Morges (PRM)	74	5
229	2010	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois, ASANTE SANA	664	241
238	1994	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois, Renens	231	78
232	1994	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile Couronne lausannoise	580	144
272	2002	Association pour la régionalisation de l'action sociale Est Lausannois-Oron-Lavaux, Pully	37	10
225	1993	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts de Cossonay, Orbe, Vallée de Joux et Yverdon	720	197
353	2015	Association régionale d'action sociale ARAS Riviera, Vevey	108	5
268	2002	Association régionale d'action sociale Broye-Vully, Payerne	80	13
240	1997	Association régionale pour l'action sociale dans l'ouest lausannois, (ARASOL)	68	11
249	1999	Association régionale pour l'Action Sociale dans la région RAS Prilly-Echallens, ARASPE	60	10
257	1999	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay, (ARASMA)	78	16
287	2005	Association régionale pour l'action sociale « région Nyon-Rolle »	51	10
226	1991	Association régionale pour le développement du district d'Aigle (AigleRégion)	5	2
156	1981	Association scolaire de Terre Sainte (ASCOT), Coppet	2	5
340	2012	Association scolaire et parascolaire intercommunale de rolle et environs (ASPAIRE)	4	0
180	1987	Association scolaire intercommunale Apples-Bière et environs (ASIABE)	2	1
243	1998	Association scolaire intercommunale d'Avenches et environs, (ASIA)	20	2
306	2009	Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz, (ASICOPE)	3	0

N° employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effectifs	
			assurés	pensionnés
335	2012	Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)	4	0
348	2014	Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE)	20	3
344	2013	Association scolaire intercommunale de La Sarraz-environs et Veyron-Venoge	1	1
352	2014	Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)	7	0
361	2015	Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE)	4	0
147	1978	Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)	9	4
299	2008	Association sécurité Riviera, Vevey	214	57
303	2008	Association « sécurité dans l'Ouest Lausannois » - Polouest	154	21
331	2012	Association "Sécurité Est Lausannois", Pully	62	9
91	2010	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile, AVASAD	5	10
264	2001	Association vaudoise du diabète, Le Mont-sur-Lausanne	12	1
5	1924	Aubonne	55	31
104	1931	Avenches	25	16
115	1968	Ballaigues	7	4
6	1945	Baulmes	7	5
154	1980	Bavois	6	3
7	1951	Begnins	10	5
8	1963	Belmont-sur-Lausanne	42	15
9	1961	Berolle	0	0
305	2008	Bettens	3	0
304	2008	Bioley-Orjulaz	2	0
510	1945	Blonay	54	36
338	2013	Bogis-Bossey	3	1
205	1991	Boussens	5	2
327	2012	Bourg-en-Lavaux	44	35
259	2000	Bournens	5	1
11	1962	Bretigny-sur-Morrens	3	2
98	1970	Buchillon	5	4
288	2006	Bullet	7	1
120	1971	Bursinel	4	0
96	1966	Bursins	5	1
513	1951	Bussigny	85	47
148	1978	Centrale des forêts du Cercle de Cully	4	0
254	1999	Centre d'éducation permanente pour la fonction publique	13	2
247	1999	Centre de loisirs pour aînés « L'Escale »	6	4
107	1967	Chardonne	17	11
81	1964	Château-d'Oex	32	23
141	1976	Chavannes-de-Bogis	6	4
188	1988	Chavannes-des-Bois	5	2
12	1971	Chavannes-sur-Moudon	0	1
514	1928	Chavannes-près-Renens	84	52
N371	2017	Chavornay	27	13
516	1963	Cheseaux-sur-Lausanne	29	20
517	1951	Chexbres	14	15
130	1973	Colonie de vacances, Lutry	0	0
87	1964	Commugny	12	6
187	1988	Coopération-Service, entraide familiale vaudoise, Lausanne	1	2
103	1966	Coppet	30	8
73	1970	Corcelles-le-Jorat	4	1
112	1968	Corcelles-près-Payerne	9	5
518	1934	Corseaux	13	8
551	1969	Corsier	35	15
19	1935	Cossonay	32	19
106	1974	Crans-près-Céligny	14	6
520	1945	Crissier	77	50
95	1966	Cugy	20	12
22	1959	Daillens	10	1
201	1989	Denens	3	0
62	1980	Duillier	5	3
190	1988	Dully	5	2
23	1949	Echallens	55	43
111	1967	Echandens	12	8
322	2011	Echichens	15	3
64	1964	Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne	165	83
24	1932	Ecublens	171	71
77	1970	Ensemble hospitalier de la Côte, hôpital de Morges	18	33
283	2005	Entraide familiale vaudoise, Lausanne	2	0
25	1957	Epalinges	84	39
94	1966	Essertines-sur-Rolle	3	2
20	1969	Etablissement hospitalier du Nord Vaudois	1	37
269	2001	Etablissement scolaire d'Yvonand & environs	1	0

**

**

N° employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effectifs		
			assurés	pensionnés	
189	1988	Etablissement scolaire de Gland	0	1	
97	1966	Etoy	15	9	
167	1983	Eysins	5	0	
134	1974	Faug	7	0	
63	1970	Fondation « Cités Val fleuri et Val paisible », Lausanne	3	0	
356	2015	Fondation de l'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs (FACEME)	79	0	
289	2006	Fondation de la saison culturelle de Montreux	4	0	
215	1992	Fondation des arts et spectacles, Vevey	10	8	
234	1994	Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention, Morges	635	173	
300	2008	Fondation du balcon du Jura pour l'encadrement des élèves de l'Ecole des métiers de Sainte-Croix	3	0	
223	1992	Fondation du centre de formation et de développement « Virgile », Vevey	5	1	
218	1992	Fondation des Acacias, Prilly	26	6	
194	1989	Fondation du centre pluridisciplinaire d'oncologie, Lausanne	56	12	
276	2002	Fondation du Château de Chillon, Veytaux	24	1	
169	1986	Fondation du Midi, Nyon	0	2	
71	1970	Fondation la Solidarité - Service Social Familial, Lausanne	0	1	
184	1987	Fondation Mérine, Moudon	58	13	
296	2007	Fondation pour l'accueil de jour des enfants, Lausanne	3	2	
173	1985	Fondation Profa, Lausanne	120	39	
219	1992	Fondation Soins Lausanne	605	336	
237	1994	Fondation universitaire romande de santé au travail, Lausanne	51	4	
136	1985	Fondation vaudoise de probation, Lausanne	46	18	
258	2000	Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer (FVDC), Lausanne	12	6	
46	1978	Forel (Lavaux)	15	6	
27	1951	Founex	23	7	
28	1963	Froideville	13	3	
133	1974	Gilly	5	2	
159	1982	Gimel	15	8	
137	1974	Gingins	9	5	
585	1964	Gland	110	39	
165	1982	Gollion	6	3	
529	1924	Grandson	32	16	
290	2006	Grens	1	0	
350	2014	Groupement forestier Broye-Jorat	4	0	
308	2009	Groupement forestier d'Apples	1	1	
314	2009	Groupement forestier d'exploitation forestière intercantonal de la Broye FR/VD (GEFIB)	5	4	
298	2010	Groupement forestier de la Menthue	1	0	
309	2009	Groupement forestier de la Veveyse	1	0	
265	2001	Groupement forestier du Mollendruz	1	0	
334	2012	Groupement forestier Leysin-Les Ormonts	8	0	
317	2010	Groupement forestier Payerne-Avenches	7	0	
277	2003	Haute école de théâtre de Suisse romande HETSR, Lausanne	27	1	
31	1960	Hermenches	0	0	
135	1974	Hôpital de Lavaux, Cully	1	2	
79	1964	Hôpital de Nyon	1	14	
171	1984	Hôpital intercantonal de la Broye, EMS Les Cerisiers, Payerne	0	4	
92	1956	Hôpital intercantonal de la Broye, site de Payerne	4	20	
345	2014	Hôpital Riviera-Chablais, Vaud Valais	2	36	
93	1974	Institution de Lavigny	48	75	**
320	2011	Jorat-Menthue	10	2	
N367	2016	Jorat-Mézières	24	11	
33	1962	Jouxens-Mézery	11	2	
123	1972	Juriens	1	0	
292	2006	La Chaux	2	0	
4	1938	La Forestière (AFV-BV)	10	15	
65	1970	La Sarraz	16	9	
534	1924	La Tour-de-Peilz	124	97	**
357	2015	Les Clées	2	0	
222	1992	Lausanne Région	5	1	
35	1951	Lavey-Morcles	7	2	
536	1946	Le Chenit	47	32	
37	1945	Le Lieu	12	5	
538	1961	Le Mont-sur-Lausanne	59	42	
39	1932	Leysin	35	33	
29	1974	Ligues de la santé, Lausanne	156	29	
192	1989	Ligue vaudoise contre le cancer, Lausanne	27	16	
40	1963	L'Isle	8	5	
41	1947	Lonay	13	9	
158	1982	Longirod	5	2	
42	1938	Lucens	25	20	

N° employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effectifs		
			assurés	pensionnés	
182	1987	Lussy-sur-Morges	3	2	
543	1930	Lutry	77	59	*
72	1970	Maison de retraite de Coppet	0	0	
200	1990	Method	3	0	
125	1973	Mex	3	2	
139	1975	Mies	15	6	
293	2007	Moiry	3	1	
145	1977	Molondin	1	0	
118	1971	Mont-la-Ville	0	1	
343	2013	Montanaire	11	5	
214	1992	Montcherand	2	0	
217	1992	Montilliez	6	1	
45	1960	Montpreveyres	3	1	
546	1924	Montreux	378	264	**
47	1956	Montricher	0	1	
83	1964	Mont-sur-Rolle	12	13	
548	1924	Morges	260	190	
109	1967	Morrens	5	3	
49	1938	Moudon	39	26	**
82	1964	Nyon	379	259	**
140	1976	Office du tourisme du canton de Vaud, Lausanne	27	8	
179	1986	Office du tourisme, Payerne	0	1	
51	1940	Ollon	74	60	
552	1924	Orbe	64	55	**
263	2001	Organisation régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest	6	2	
50	1962	Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle (Orif)	330	72	
241	1998	Organisme régional de la protection civile du Gros-de-Vaud, Echallens	4	0	
550	1969	Ormont-Dessous	17	16	
90	1965	Ormont-Dessus	24	12	
329	2012	Oron	36	15	
253	1999	ORPC du district de Nyon	6	5	
131	1973	Pailly	4	3	
100	1966	Paudex	9	5	
553	1924	Payerne	96	79	*
54	1949	Penthalaz	23	13	
55	1963	Penthaz	8	4	
220	1992	Poliez-Pittet	4	1	
164	1982	Pompaples	5	2	
199	1990	Prangins	28	12	
598	1966	Préverenges	51	21	
56	1927	Prilly	135	116	
10	1969	Pro Senectute Vaud, Lausanne	79	60	
273	2002	Protection civile district Morges	6	5	
57	1941	Puidoux	17	12	
558	1924	Pully	266	214	**
355	2015	Région Morges, Renens	4	0	
559	1924	Renens	290	126	**
36	1984	Rennaz	5	3	
266	2001	Réseau Santé Région Lausanne	69	8	
16	1977	Résidence Grande-Fontaine, Bex	2	7	
560	1945	Rivaz	1	1	
99	1966	Roche	10	5	
561	1924	Rolle	68	45	
302	2009	Romainmôtier-Envy	3	0	
593	1966	Romanel-sur-Lausanne	26	19	
244	1998	Saint-Barthélémy	3	0	
117	1969	Saint-Cergue	10	13	
563	1942	Sainte-Croix	51	53	
502	1966	Saint-Légier - La Chiésaz	48	22	
312	2009	Saint-Oyens	3	0	
565	1938	Saint-Prex	39	31	
66	1957	Saint-Saphorin (Lavaux)	2	3	
67	1963	Saint-Sulpice	30	18	
282	2005	Savigny	24	9	
N366	2016	SDIS Gros-de-Vaud	1	0	
N368	2016	SDIS Région Venoge	1	0	
166	1982	Service forestier intercommunal de la Venoge	2	0	
68	1924	Service intercommunal de gestion, Vevey	108	89	**
142	1976	Services industriels de Terre Sainte et environs, Founex	10	2	
84	1964	Service intercommunal de l'électricité S.A., Crissier	51	29	**

N° employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effectifs		
			assurés	pensionnés	
275	2002	Service intercommunal d'épuration des eaux, Mézières et environs	1	1	
328	2012	Servion	13	8	
146	1977	Société coopérative d'habitation de Renens et agglomération	7	3	
13	1974	Société coopérative piscine et camping, Payerne	1	1	
17	1969	Société coopérative de la piscine de Renens	2	1	
69	1950	Société électrique de la Vallée de Joux S.A., L'Orient	68	25	
195	1989	Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés, Lausanne	2	3	
323	2011	Suscévaz	2	0	
21	1978	Sullens	4	1	
365	2016	T arteginin	4	0	
132	1973	Tolochenaz	12	1	
213	1991	Treycovagnes	3	0	
285	2005	Triage des Auges	1	1	
227	1993	Triage des Grands Bois, Oulens	1	0	
185	1987	Triage forestier des communes de l'Isle, Cuarnens et de La Coudre	1	0	
128	1973	Triage forestier du Nozon, Arnex-sur-Orbe	1	1	
60	1965	Triage forestier intercommunal de Champvent	0	1	
204	1991	Triage forestier intercommunal de Le Vaud	0	1	
59	1963	Triage forestier intercommunal de St-Cierges	1	1	
181	1987	Triage forestier intercommunal du Sepey-Martine-Mauremont	1	0	
281	2004	Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent	1	0	
250	1999	TVT Services SA, Renens	16	2	
203	1991	U nion des communes vaudoises, Pully	6	5	
321	2011	V albroye	20	11	
571	1924	Vallorbe	40	33	*
43	1969	Valorsa S.A., Penthaz	16	16	
294	2007	Vaux-sur-Morges	1	0	
572	1924	Vevey	402	272	**
573	1927	Veytaux	11	8	
574	1954	Villeneuve	47	41	
105	1967	Vufflens-la-Ville	7	5	
363	2016	Vufflens-le-Château	4	1	
75	1958	Vulliens	2	2	
76	1956	Y ens	10	9	
577	1924	Yverdon-les-Bains	516	325	*
578	1952	Yvonand	29	13	
126	1973	Yvorne	8	4	
900	2005	Etacom (personnel de l'Etat de Vaud)	0	34	
0		Membres libres (art. 148 des Statuts)	0	16	
		Employeurs sortis (art. 11, 12, 13a des Statuts)	0	48	

Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués

Jeudi 15 juin 2017

à 15 heures

Salle des Remparts - La Tour-de-Peilz

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Procès-verbal de la précédente Assemblée des délégués
3. Rapport d'activité du Conseil d'administration
4. Comptes annuels
5. Rapport de l'organe de révision
6. Election d'un membre du Conseil d'administration représentant les assurés
(en remplacement de M. Christian Monod, secrétaire municipal, Jouxens-Mézery)
7. Election éventuelle d'un membre suppléant représentant les assurés
8. Présentation du projet de révision du plan de prévoyance
9. Propositions individuelles (seront mises en discussion les propositions qui seront adressées par écrit au Conseil quinze jours au moins avant la séance, article 32 des Statuts)

Une collation sera servie à l'issue de l'Assemblée.



Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis plus de 90 ans, la Caisse intercommunale de pensions (CIP) assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec plus de 19'000 assurés, une fortune de 3 milliards de francs et un parc immobilier dépassant 1900 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Nous contacter

info@cipvd.ch
021 348 21 11

Informations et actualités

www.cipvd.ch